

Département de la Corrèze

Commune de Beaulieu-sur-Dordogne

Plan Local d'Urbanisme

1.3 - Analyse Paysagère

Délibération en Conseil Municipal lançant l'élaboration : 24/05/2005

Projet arrêté par le Conseil Municipal : 22/06/2010

Projet approuvé par le Conseil Municipal : 15/11/2011



CITADIA

CITADIA CONSEIL SUD OUEST
1029 Bd Blaise Doumerc
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 92 11 41
Fax 05 63 93 25 47
citadiasudouest@wanadoo.fr
Site : www.citadia.com

Sommaire

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
I. METHODE	4
I.1. LES OBJECTIFS	4
I.1.1. Présentation du contexte paysager	4
I.1.2. L'occupation des sols	4
I.1.3. Le diagnostic paysager	4
I.1.4. Synthèse – Evaluation environnementale	5
I.2. LES PROSPECTIONS DE TERRAIN.....	5
II. LE CONTEXTE DE L'ETUDE	7
II.1. LES LIMITES ADMINISTRATIVES.....	7
II.2. LES LIMITES GEOGRAPHIQUES	7
II.3. LES DOCUMENTS EXISTANTS	8
III. L'OCCUPATION DES SOLS.....	12
III.1. NOTION DE GEOMORPHOLOGIE	12
III.2. CULTURES ET BOISEMENTS	14
III.3. L'OCCUPATION HUMAINE	16
III.3.1. Urbanisme.....	16
III.3.2. Architecture traditionnelle.....	17
III.3.3. Réseau routier.....	17
III.4. SYNTHÈSE DES COMPOSANTES PAYSAGERES	20
III.5. L'EVOLUTION DU TERRITOIRE.....	22
III.5.1. Evolution par secteurs.....	23
III.5.2. Conclusions.....	25
IV. LE PAYSAGE.....	26
IV.1. DETAILS DES ENTITES PAYSAGERES	26
IV.1.1. Entité 1 : Vallée de la Dordogne	26
IV.1.2. Entité 2 : Vallons et points hauts.....	29

IV.1.3. Entité 3 : Vallée bocagère de la Mémoire	32
IV.2. ANALYSE DES TRANSITIONS PAYSAGERES	35
IV.2.1. La confluence entre la Mémoire et la Dordogne : Une transition paysagère cohérente et quasi imperceptible	35
IV.2.2. Les liaisons entre plateaux et vallées	35
IV.3. ANALYSE DES PERCEPTIONS	38
IV.3.1. RD 940, axe majeur de circulation.....	38
IV.3.2. Le réseau secondaire de routes départementales.....	38
IV.4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL	41
IV.4.1. Les paysages emblématiques	41
IV.4.2. Inventaire du patrimoine bâti.....	42
V. BILAN - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	49
CONCLUSION.....	51
LISTE DES CARTES.....	52

INTRODUCTION

Le paysage est un sujet sérieux et d'actualité puisqu'il est largement associé à la qualité du cadre de vie. La préservation des paysages est une préoccupation à part entière que la loi impose de prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Ainsi, le volet paysage est un moyen de protection et de gestion. Il constitue une réelle opportunité pour les collectivités de donner plus d'importance au paysage dans leur politique d'aménagement.

Le volet paysage s'appuie une lecture fine du paysage à l'échelle de la commune. Cette approche se veut être objective et basée sur l'identité du territoire, sa géographie, son histoire et son évolution. Elle permet de dégager les structures paysagères ainsi que leurs enjeux paysagers associés, les points forts et les points faibles du territoire d'étude.

I. METHODE

I.1. LES OBJECTIFS

Deux objectifs ont clairement été définis :

- Identification des paysages au moyen d'une analyse paysagère avec identification des enjeux paysagers,
- Inventaire patrimonial avec caractérisation et évaluation.

I.1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE PAYSAGER

Dans un premier temps, il est nécessaire de resituer la commune dans le contexte paysager régional, en faisant référence aux grandes entités paysagères décrites dans l'Atlas des Paysages du Limousin.

I.1.2. L'OCCUPATION DES SOLS

En considérant un périmètre d'étude plus réduit et centré sur les limites administratives communales, nous décrivons sommairement les caractéristiques géographiques du territoire d'étude :

- géomorphologie (topographie, géologie et hydrographie),
- occupation des sols,
- répartition humaine (bâti et voies de circulation).

I.1.3. LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

I.1.3.1. L'analyse paysagère

L'analyse paysagère doit être fondée sur des bases objectives et être menée selon un protocole méthodologique clairement défini. La prise en compte des paramètres liés à l'occupation des sols va permettre de dégager les caractéristiques paysagères du territoire de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne. Ainsi après une reconnaissance globale de terrain, nous décrivons puis analyserons plus finement les différentes unités paysagères caractérisant le territoire communal.

Chaque unité paysagère sera présentée comme suit :

- analyse de la structure paysagère,
- analyse des ambiances paysagères,
- définition des enjeux paysagers.

L'état des lieux paysager nous permettra de faire émerger les espaces à enjeux présents sur le territoire communal, d'identifier les vulnérabilités, les menaces de banalisation ou de dégradation, et de hiérarchiser, en les analysant, les différents enjeux paysagers.

I.1.3.2. L'inventaire du patrimoine

➤ Le patrimoine paysager avec identification des paysages remarquables

Les paysages remarquables correspondent soit à une entité paysagère à part entière, soit à une zone à la superficie limitée incluse à une entité paysagère.

➤ Le patrimoine bâti et protégé (monuments historiques et sites protégés)

Pour chaque élément de patrimoine remarquable, une évaluation objective basée sur la mise en valeur et l'état de conservation sera proposée, ainsi qu'une analyse des perceptions et du contexte paysager.

I.1.4. SYNTHÈSE – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

I.2. LES PROSPECTIONS DE TERRAIN

Les prospections ont préalablement été préparées grâce à un travail de repérage cartographique (cartes au 25000^e) et une analyse des données existantes en matière de paysage, d'urbanisme et d'environnement.

La campagne de terrain a été menée sur deux jours, les 9 et 10 février 2007. Elle a permis l'identification des entités paysagères, l'évaluation et la caractérisation des éléments de patrimoine ainsi que la constitution d'une photothèque.

SCHEMA - METHODOLOGIE

Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, Volet Paysage

**CONTEXTE DE L'ETUDE**

- Contexte administratif
- Contexte géographique
 - Resituer la commune dans son contexte global, aborder les premières notions de géographie du territoire
- Analyse des documents existants en matière de paysage
 - Présenter les conclusions des études existantes pouvant éventuellement servir pour le diagnostic paysager à l'échelle de la commune

ANALYSE GEOGRAPHIQUE - Occupation des sols

Analyse des composantes physiques (relief, réseau hydrographique, agriculture et boisements) et humaine (répartition de la population et analyse du réseau routier et ferré) sur l'ensemble du territoire de la commune

Effet direct : Identification des entités paysagères
"Les entités paysagères sont définies comme des espaces dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation des sols, de forme d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect"

LE DIAGNOSTIC PAYSAGER**1. ETAT DES LIEUX PAYSAGERS**

- Détail de la structure paysagère
- = Rappel de l'analyse géographique mais en considérant le périmètre de l'entité paysagère en question
- Détail des ambiances paysagères et des perceptions (relation au champ visuel)

Objectif 1 : Enjeux paysagers par entité paysagère

Objectif 1bis : Identification des paysages emblématiques (patrimoine)

2. ANALYSE DES PERCEPTIONS

- Analyse des transitions paysagères
- Analyse des perceptions depuis le réseau routier

Objectif 1ter : Identification des enjeux liés aux perceptions

3. INVENTAIRE DU PATRIMOINE

- Bibliographie : Données Mérimée et DIREN

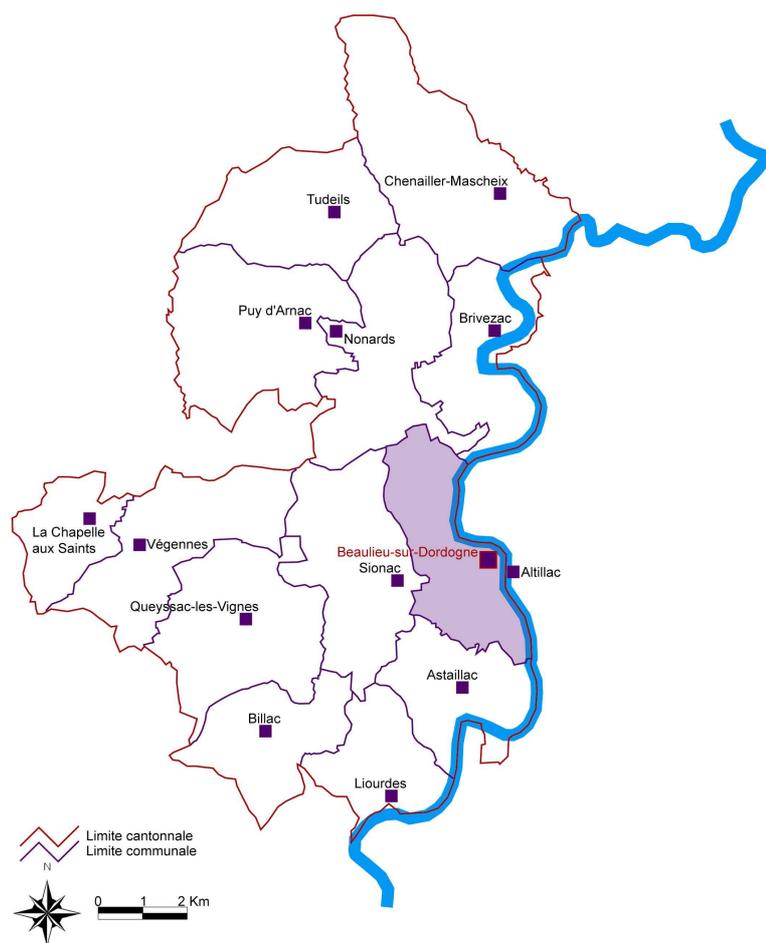
Objectif 2 : Inventaire du patrimoine et évaluation environnementale

SYNTHESE

Objectif 3 : Bilan évaluation environnementale - Volet paysager

II. LE CONTEXTE DE L'ETUDE

II.1. LES LIMITES ADMINISTRATIVES



Carte 1 : Limites administratives

Beaulieu-sur-Dordogne est situé à l'extrême sud de la région Limousin. Les limites administratives sont en partie appuyées sur des frontières géographiques à savoir :

- à l'est : la Dordogne
- à l'ouest : la ligne de partage des eaux (ligne de points hauts).

La commune est chef-lieu de canton, les communes limitrophes sont : Brivezac, Nonards, Sionac, Astaillac et Altillac (canton de Mercoeur).

II.2. LES LIMITES GEOGRAPHIQUES

Le département de la Corrèze est rattaché au Massif Central dans sa partie gréseuse. Mais il est également rattaché au Bassin Aquitain et notamment aux territoires calcaires du Haut Quercy. Les reliefs sont doux avec des sommets et collines arrondis. Au sud, le plateau corrézien est entaillé par des vallées encaissées dont celle de la Dordogne. Les territoires sont caractérisés par l'omniprésence de l'eau. Le Limousin est d'ailleurs souvent qualifié de *Château d'eau de la France*.

II.3. LES DOCUMENTS EXISTANTS

Atlas des paysages du Limousin (Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux, DIREN Limousin/Université de Limoges/Région Limousin)

Réalisée à grande échelle, cette étude paysagère a pour objectif de dresser une typologie des paysages régionaux. Ainsi, elle s'appuie sur des critères géographiques, d'évolution et sociaux. Les 32 entités paysagères identifiées présentent des caractéristiques extrêmement diversifiées mais sont toutes à dominante rurale. Elles sont regroupées en trois catégories : les paysages de montagne, les paysages de campagne-parc et les paysages de la marge aquitaine.

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne est à la confluence de trois entités paysagères :

- La Vallée de la Dordogne,
- Le Plateau de la Xaintrie,
- Le Bassin de Meyssac.

UNITES PAYSAGERES DEFINIES PAR L'ATLAS DES PAYSAGES DU LIMOUSIN ET CONCERNANT LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE				
Unité paysagère	Catégorie	Descriptif	Enjeux	Situation de la commune par rapport à l'unité
La Vallée de la Dordogne (Argentat à Brivezac)	Paysages de montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Vallée encaissée, étroite et sinueuse, s'élargissant parfois (méandres et espaces alluviaux) - Agriculture, tourisme et sablières 	<ul style="list-style-type: none"> - Silhouette des bourgs et des petites villes - Patrimoine bâti - Sites et espaces touristiques (maîtrise et intégration des implantations) - Murets de pierre sèche (conservation des terrasses) - Grande vallée (conservation et amélioration des points de vue, maintien des espaces agricoles) - Bords de rivière (accès et ouverture) 	Au nord de Beaulieu-sur-Dordogne, en amont de la confluence avec la Ménoire, là où la vallée se resserre.
Le Plateau de la Xaintrie	Paysages de montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Plateau ondulé surmontant la rive gauche de la Dordogne - Paysages semi-ouverts par l'agriculture - Taillis de châtaigniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces ouverts (conservation) - Patrimoine bâti (préservation) - Grandes vallées (reconquête des espaces ouverts) - Bords de rivière (création de cheminements) 	A l'est de Beaulieu-sur-Dordogne, au-delà des coteaux rive gauche. On est assez éloigné des limites communales et la commune est peu concernée par des interactions visuelles.
Le bassin de Meyssac	Paysages de la marge aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Bassin gréseux - Terres marneuses et fertiles (agriculture dominante) 	<ul style="list-style-type: none"> - Silhouette des bourgs et des petites villes - Patrimoine bâti - Murets de pierre sèche - Parcelles cultivées (maintien des ouvertures) - Dépendances agricoles (intégration) 	A l'ouest et au sud, incluant la totalité de la commune (qui demeure néanmoins en périphérie de l'unité paysagère).

Les paysages de la montagne

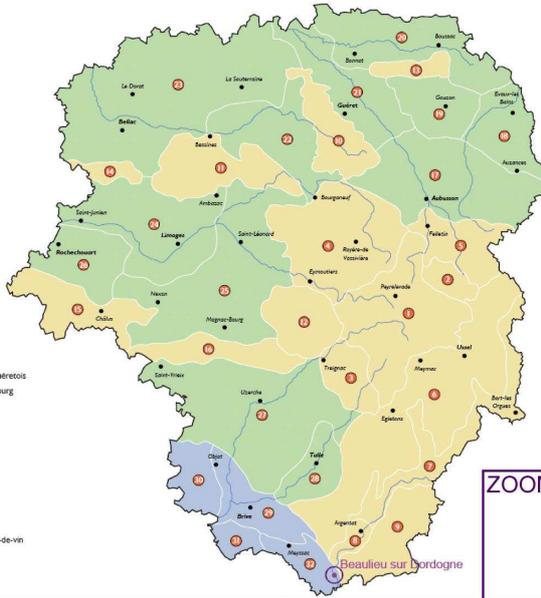
- 1 Le plateau de Millevaches
- 2 Le plateau de la Courme
- 3 Le massif des Monédières
- 4 Le pays de Vassivière
- 5 Le pays de Crocq / Falletin
- 6 Les hauts plateaux corréziens
- 7 Les gorges de la Dordogne
- 8 La vallée de la Dordogne
- 9 La Xaintrie
- 10 Le massif de Guéret
- 11 Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
- 12 Le mont Gargan
- 13 Le massif de Touls-Sainte-Croix
- 14 Les monts de Blond
- 15 Les monts de Châlus
- 16 Les monts de Fayat

Les paysages de campagne-parc

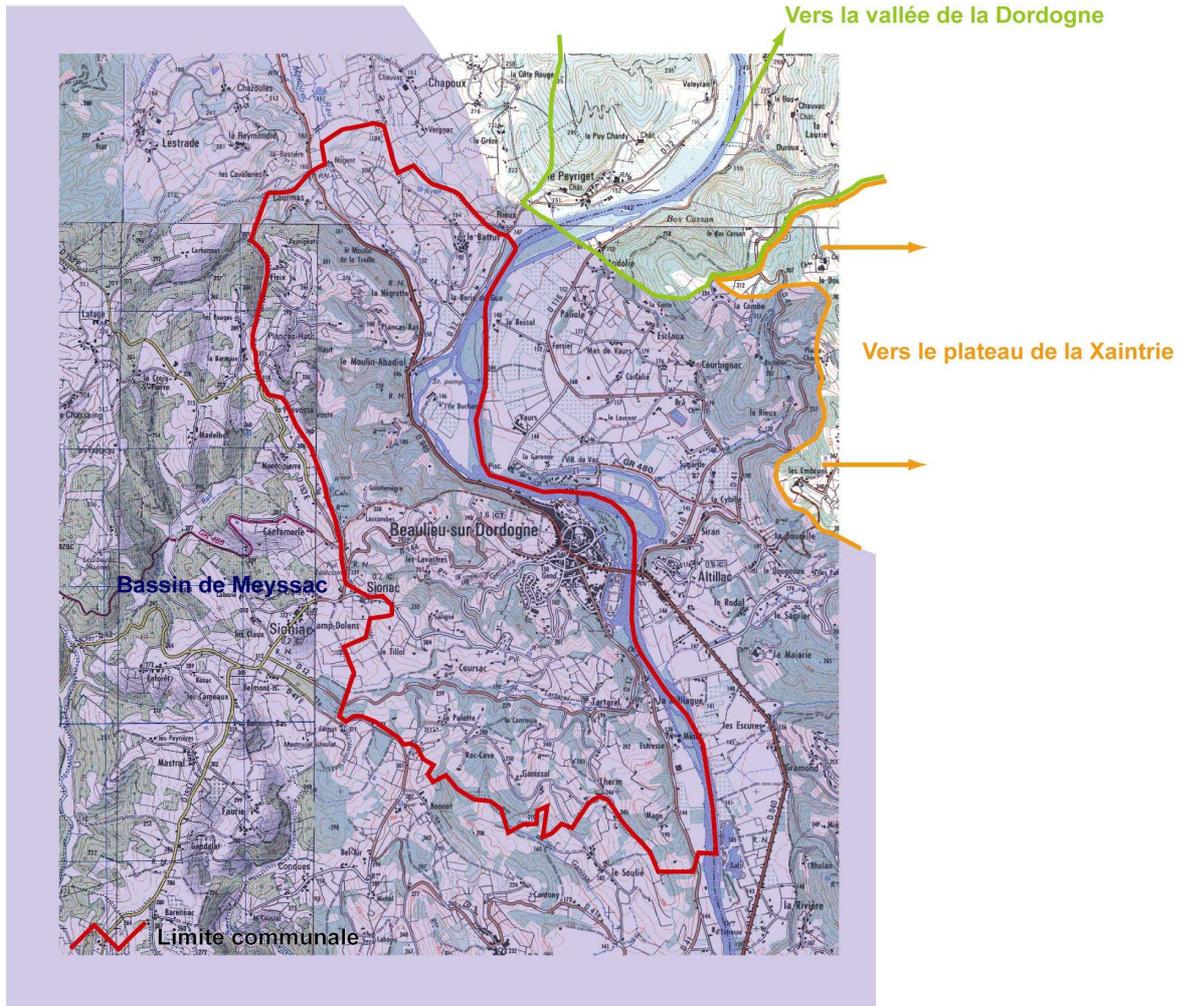
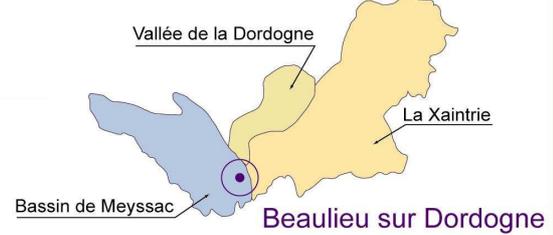
- 17 Les collines d'Aubusson / Bellegarde
- 18 La Basse Combraille
- 19 Le bassin de Gouzon
- 20 Le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse
- 21 Les gorges de la Creuse et les collines du Guéretais
- 22 Le plateau de Bénévent / Abbaye / Grand-bourg
- 23 La Basse-Marche
- 24 Limoges et sa campagne résidentielle
- 25 Les collines limousines de Brance-Vienne
- 26 Le plateau de Rochechoart
- 27 Le plateau d'Uzerche
- 28 La campagne résidentielle de Tulle

Les paysages de la marge aquitaine

- 29 Brive et ses environs
- 30 Le pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin
- 31 Le causse corrézien
- 32 Le bassin de Meyssac



ZOOM CARTE



Carte 2 : Les entités paysagères régionales, localisation de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne
 Source : Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux, DIREN Limousin

Plan paysage de la vallée de la Dordogne (DIREN Aquitaine/EPIDOR, septembre 2005)

Dans cette étude, la commune est incluse dans l'entité « *la Dordogne cristalline* » ainsi qu'à la sous-entité « *D'Argentat à Beaulieu : la Dordogne entre Massif Central et Quercy* ».

Cette sous-entité est en réalité associée à une confluence paysagère incluant les caractéristiques des deux entités géologiques.

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES		
Entités géologique/géographique	Traits de caractère des paysages du Massif Central gréseux	Traits de caractère des paysages du Quercy calcaire
Géomorphologie	Forme des vallées : versants pentus et élevés, vallées méandreuses	Iles et accès aux berges Sablières
Occupation des sols	Couverture forestière abondante descendant jusqu'à la rive Paysages semi-fermé alternant prairies et boisements	Vergers de noyers ou de fruitiers, vignes, peupleraies et culture intensives (maïs, fraises sous plastique)
Architecture/urbanisme	Roche cristalline utilisée comme matériau de construction (teinte noirâtre des toits et des façades)	Typologie architecturale : maisons trapues et massives, toits à double pente, clochetons à section carrée

Ces deux études paysagères mettent en lumière la notion de transition paysagère. Beaulieu-sur-Dordogne est la confluence de deux entités géographiques : les paysages de la marge Aquitaine ou du Quercy et les paysages de montagne (Massif Central). Ces derniers influent doublement sur les caractéristiques paysagères. L'ensemble demeure néanmoins régi par la Dordogne, pièce maîtresse et fédératrice du territoire.

Ces deux études ont été réalisées à l'échelle du grand paysage. Elles permettent de resituer le territoire communal dans un contexte paysager plus vaste. Par la suite, la présente étude s'intéresse à la définition des caractéristiques paysagères et des enjeux à l'échelle de la commune.

III. L'OCCUPATION DES SOLS

L'analyse de l'occupation des sols permet de dégager les caractéristiques statiques et géographiques du territoire communal et des communes limitrophes. Les données considérées pour l'analyse de l'occupation des sols sont en réalité les éléments constitutifs d'un paysage.

III.1. NOTION DE GEOMORPHOLOGIE

Un réseau hydrique développé ayant modelé les reliefs

La Dordogne est le cours d'eau principal, le débit est moyen et régulé par des ouvrages hydrauliques. Elle recueille les eaux :

- Des ruisseaux de vallons, au régime torrentiel, qui dévalent les pentes,
- Des rivières de vallées secondaires dont la Mémoire. Cette dernière est une rivière importante coulant au sein d'une vallée évasée.

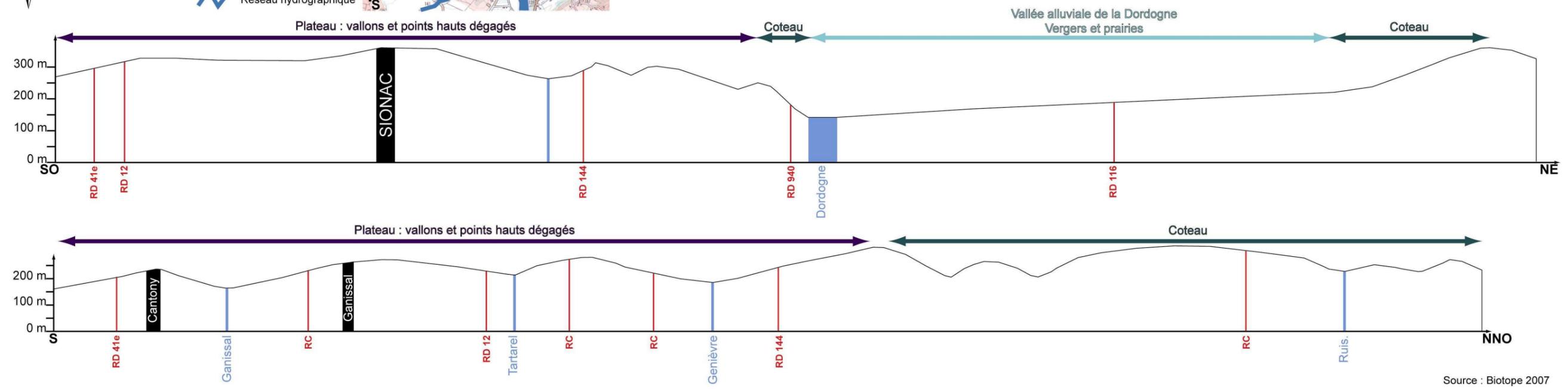
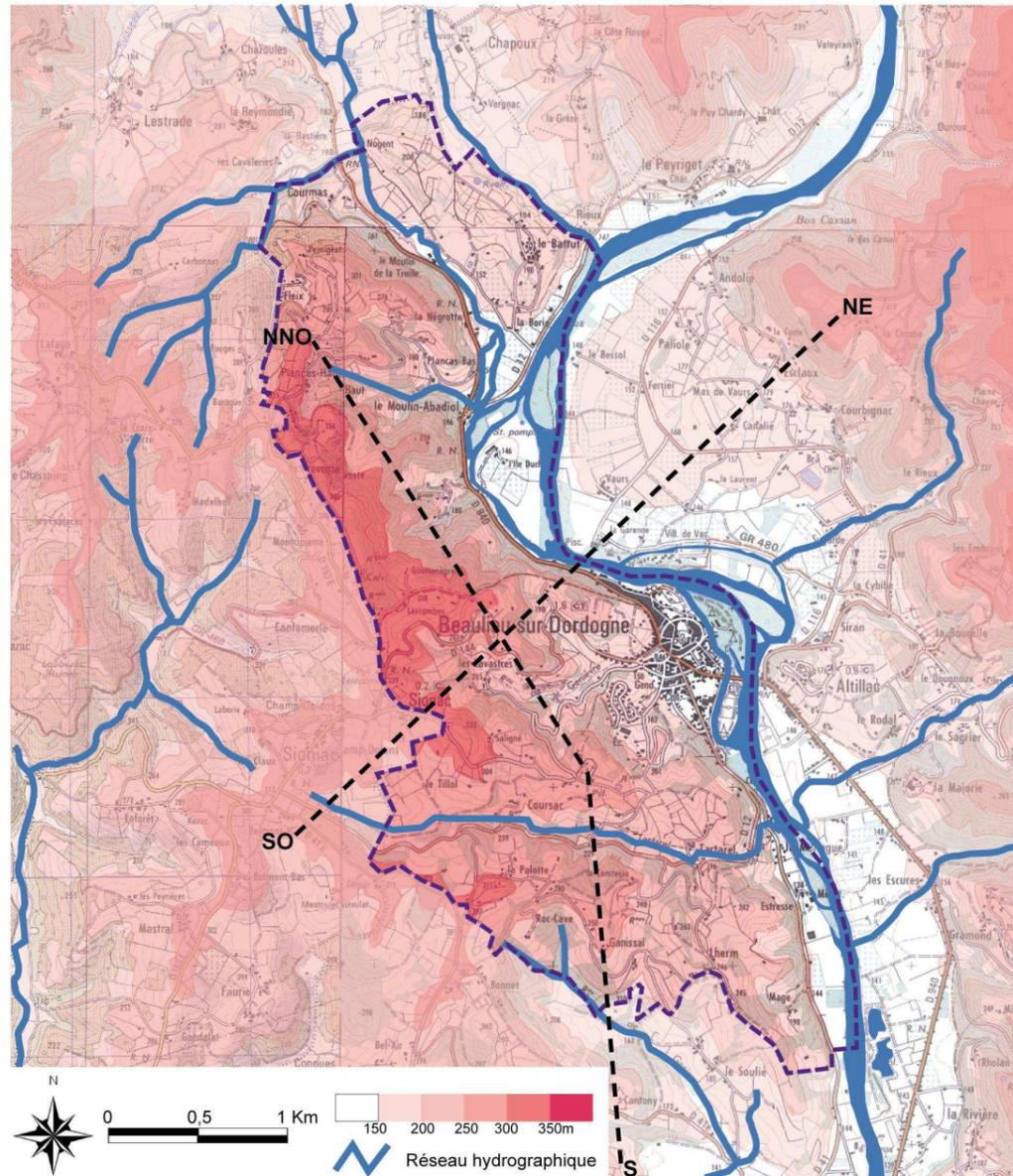
La vallée évasée de la Dordogne

Sur le territoire de la commune et sa périphérie, la vallée de la Dordogne est large et présente une plaine alluviale. Elle l'est d'autant plus au niveau du méandre situé au nord de la ville.

Les coteaux sont peu élevés ; les altitudes en fond de vallée avoisinent les 150m, celles des coteaux jamais plus de 330m. En revanche, les pentes sont prononcées et suffisent pour jouer leur rôle de barrière visuelle.

Les collines et vallons encaissés

Les coteaux ne sont pas francs mais irréguliers car découpés par des ruisseaux affluents de la Dordogne. Leurs vallons serpentent entre des collines. Les sommets sont doux et arrondis par l'érosion. Ces points hauts sont souvent dégagés par l'agriculture et offrent donc des panoramas lointains à fort intérêt paysager. En revanche, en aval, les pentes sont très souvent abruptes. Ainsi, on passe rapidement des points hauts dégagés et ouverts aux vallons encaissés occultant le champ visuel.



Source : Biotopie 2007

III.2. CULTURES ET BOISEMENTS

Prairies et vergers en vallées de la Dordogne et de la Mémoire

Les vergers de noyers sont de type haute-tige. Quelques vergers de fruitiers (pêchers) sont conduits en « *murs fruitiers* ». La taille des parcelles est variable. Les alignements sont réguliers et donnent un rythme entrant en redondance avec celui des rares parcelles de vigne (*Vin Paillé*) (*).

Les prairies sont de type humides et pâturées (élevage bovin). Leurs clôtures délimitent le parcellaire et donnent ainsi un aspect géométrique et quadrillé au territoire. L'arbre isolé est un motif paysager, quelques haies basses s'ajoutent parfois aux clôtures ainsi qu'au linéaire routier.

(*) Sur les pentes douces de la vallée de la Mémoire, quelques pieds de vigne sont en effet à noter.

Prairies et boisements sur les reliefs

Les sommets sont dégagés. On retrouve l'habitat ainsi que des prairies parfois vides de troupeaux, quelques vergers et parcelles de vigne.

Bien que les vallons soient pentus, les versants sud (adrets) ont été défrichés. Les prairies pâturées dominent, de rares champs cultivés et notamment du maïs fourrager sont à noter. Quelques parcelles boisées demeurent, elles sont les plus emblématiques : taillis clairs (ou pré-bois). Les prairies sont plus ou moins bien entretenues, certaines voient en effet les fougères et les ronces se développer en masse sous la forme d'îlots plus ou moins jointifs.

Les versants nord sont en grande partie boisés. Quelques parcelles de résineux existent et ne sont pas typiques. Elles ne constituent pas pour autant une gêne paysagère dans la mesure où leur présence demeure anecdotique.

Des fonds de vallons encombrés

Les arbres joutent le linéaire hydrique. Leur sous-bassement est généralement encombré et le développement du végétal n'est pas maîtrisé. Par conséquent, la perception paysagère est altérée : on ne voit plus les prairies par transparence.

Prairies et vergers en vallée de la Dordogne et de la Ménoire



Vergers de noyers sur la route départementale RD12 entre *le Moulin Abadiol* et *la Borie du Gua*



Vergers de fruitiers sur la route départementale RD116 à proximité du village de *la Cybille*



Vergers de noyers du méandre de la Dordogne (route communale)



La Dordogne et sa ripisylve, bande étroite et peu dense



La culture de la fraise (village de *La Plaine*)

Prairies et boisements sur les reliefs



Les points hauts sont dégagés : prairies et habitat (hameau de *la Comtesse*)



Vallon de Tartarel, les sommets opposés sont déboisés (prairies et habitat), depuis la route communale à proximité du village de *la Palotte*



Les versants nord sont boisés, les sommets sont dégagés et offrent des vues lointaines (depuis le hameau de *la Comtesse*)



Mosaïque de prés pâturés imbriqués dans les boisements, quelques haies avec hauts-jets (vallon de *Ganissal*)



Parcelle de vigne (vallon de *Ganissal*)



Arbres isolés ou en bouquet (vallons de *Genièvre*)



Boisements en friche (vallon de *Genièvre*)

III.3. L'OCCUPATION HUMAINE

III.3.1. URBANISME

Le contraste entre le centre historique et le reste de territoire communal

Beaulieu-sur-Dordogne présente un tissu urbain contraint par les éléments physiques, c'est-à-dire dense et groupé. En revanche, l'habitat est dispersé sur le reste de la commune.

Beaulieu-sur-Dordogne : Un développement urbain dense sous contraintes physiques

Le centre bourg est inscrit en fond de vallée de la Dordogne. Il est limité à l'ouest par le coteau boisé et à l'est par le cours d'eau. Ceci a quatre conséquences directes sur la structure du paysage urbain :

- Le village est étiré le long de la vallée jusqu'à ce que le cours d'eau jouxte le coteau et ne laisse donc plus suffisamment de place aux constructions (en amont au niveau de la route départementale RD940).
- Du fait du manque d'espace, le réseau de ruelles étroites est développé et les cas de vis-à-vis sont fréquents.
- La création de terrasse pour gagner sur la pente.
- La verticalité des constructions avec deux ou trois étages permettant ainsi d'augmenter la surface habitable.

Ainsi tout est à l'économie d'espace.

Le noyau historique est centralisé par l'abbatiale et ceinturé par le boulevard de Turennes. L'habitat a ensuite diffusé le long des axes de circulation ainsi que via le vallon de Genièvre. En périphérie et en lien avec le cours d'eau, les activités de loisirs se sont développées : camping sur l'île, sentiers de petite et grande randonnée en lien avec la Dordogne.

Hors centre bourg : Un habitat typiquement rural et dispersé

Les maisons sont des fermes regroupant plusieurs corps de bâtiment. Leur qualité architecturale est significative (pierre de taille, linteaux, porches...). Rares sont les bâtiments d'exploitation agricole type hangar. Ainsi l'architecture locale est peu altérée par les constructions modernes. Quelques hameaux comme *Planças* sont à noter.

La plupart des constructions est installée sur les sommets ou en tous cas sur les pentes dégagées (prairies).

De nombreuses fermes sont en ruine, envahies par les ronces et le lierre. Certaines constructions contemporaines sont en contraste architectural avec les bâtiments traditionnels.



Ferme de Ganissal



Ruine (vallon de Genièvre)



Habitat contemporain
contrastant avec l'architecture
locale (commune de Sionac)

III.3.2. ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

Les matériaux traditionnels sont des gneiss et des grés taillés en gros blocs. Les volumes sont simples, les dépendances agricoles ne sont pas mitoyennes. Certaines granges sont parfois même isolées en plein champ, elles constituent alors des points d'appel.

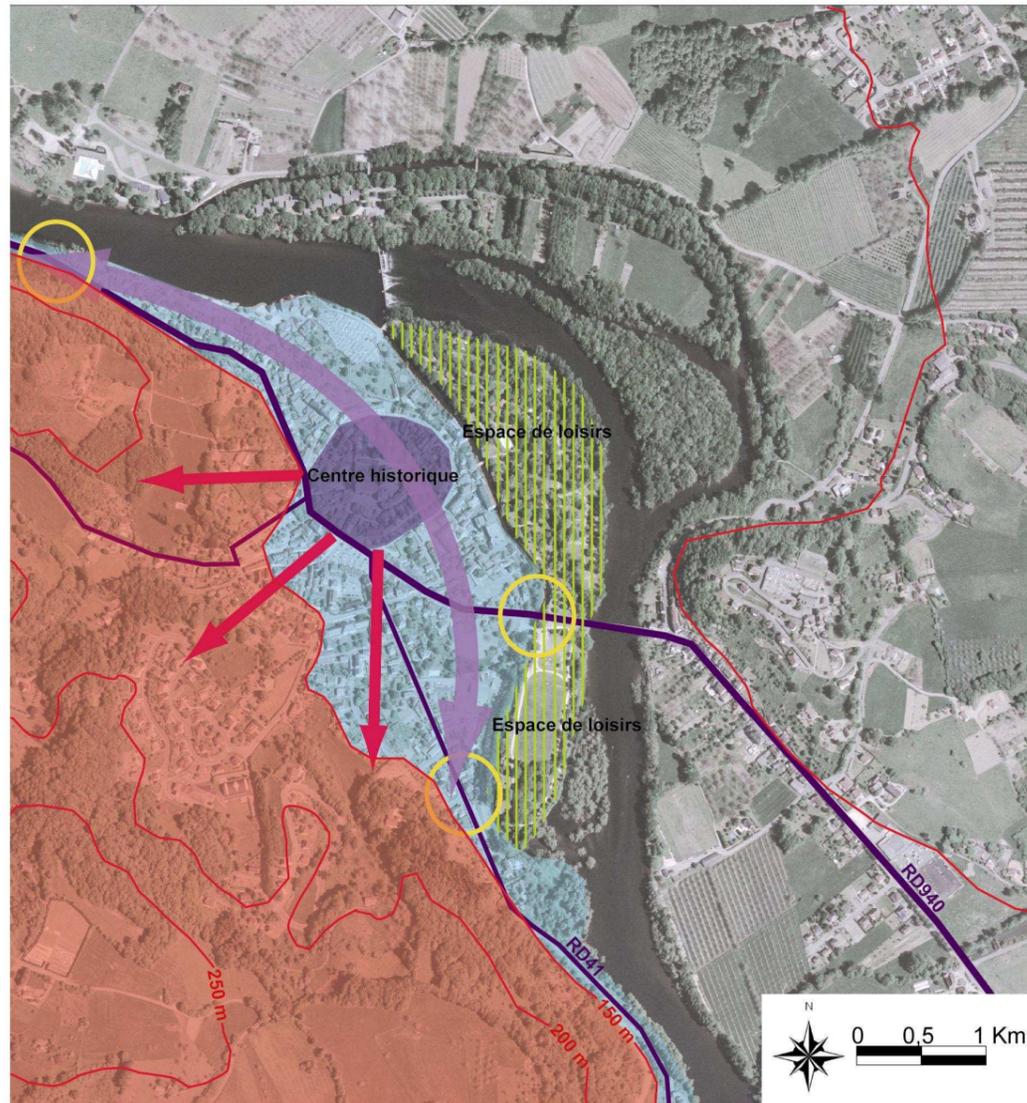
En centre ville, les tours accolées aux façades abritent les escaliers. Les lucarnes et les ouvertures ont des encadrements, notamment des linteaux, en pierre travaillés.

La lauze, l'ardoise et la tuile sont les matériaux utilisés pour les toitures à quatre pans. Certaines habitations ont des toits à deux pentes.

III.3.3. RESEAU ROUTIER

Le réseau routier peut être hiérarchisé en trois catégories :

- La route départementale RD940 est l'axe principal de circulation. Elle débouche de la vallée de la Mémoire puis longe celle de la Dordogne. Avec la route départementale RD12, elle constitue le squelette du centre ville.
- Le réseau de routes départementales secondaires est connecté à la route départementale RD940. Il franchit les coteaux en passant par les vallons (RD41e pour le vallon de Ganissal, RD12 pour le vallon de Tartarel, RD144 pour le vallon de Genièvre). Ils serpentent progressivement les collines en s'appuyant sur les courbes de niveau. Ces axes permettent d'accéder aux points hauts et rejoignent ainsi la route départementale RD153 E (route des crêtes).
- Le réseau de routes communales permet la desserte locale. Rappelons en effet que l'habitat est dispersé. Ce réseau est connecté au réseau de routes départementales secondaires.



- Courbes de niveau
- Plaine alluviale
- Coteaux
- Axes majeurs de circulation
- Entrée de ville
- Centre historique
- 1er axe de développement
- Axe secondaire de développement (progression sur les coteaux)
- Espace de loisirs



Ruelle Rue du Puyheral Ruelle cité médiévale Ruelle attenante à la Place des Pères, rue du Presbytère Porche marquant l'entrée de la cité médiévale Habitat sur coteau : terrassement

Les espaces de loisirs

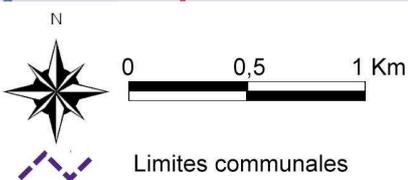
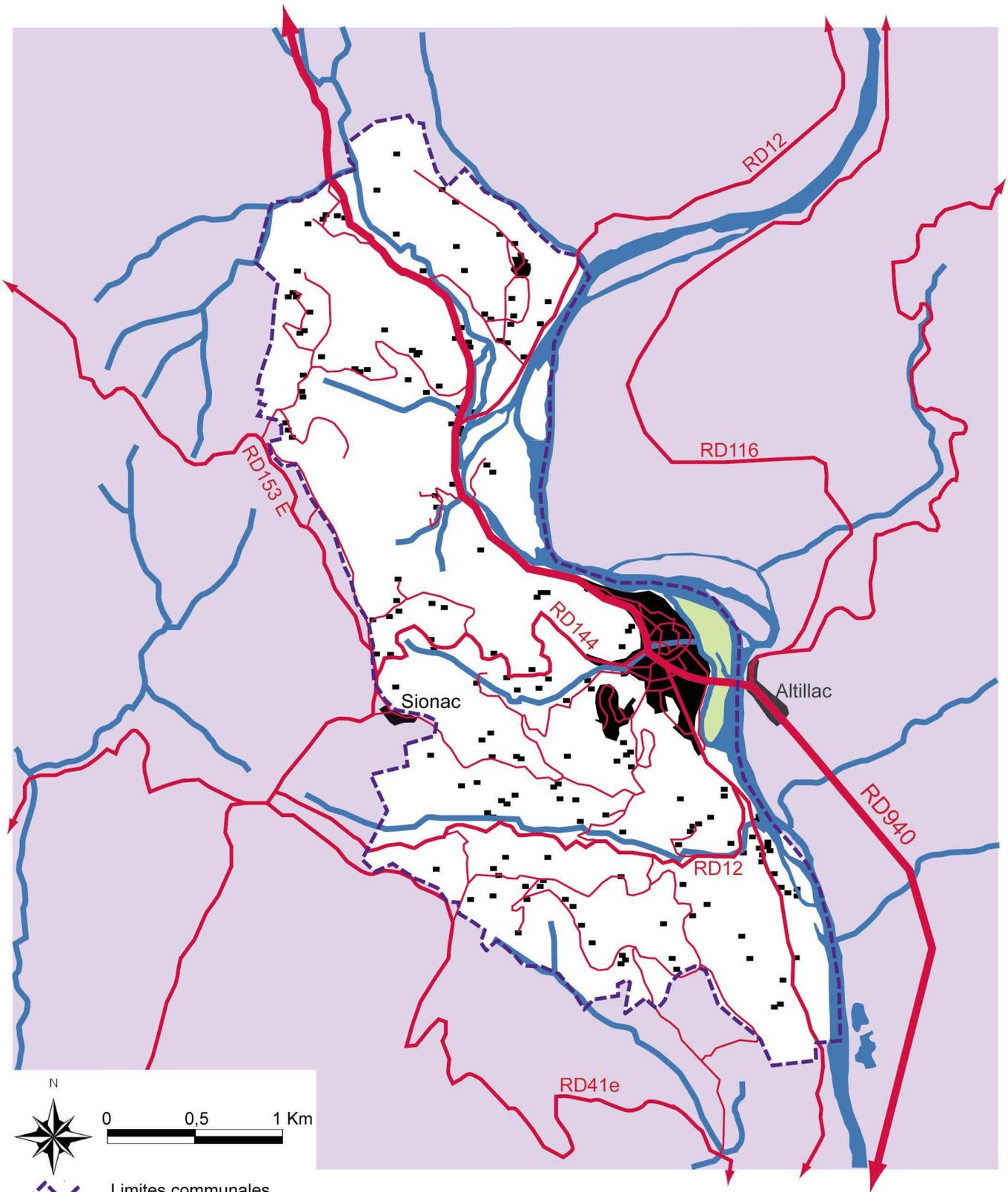
Passerelle des Audarèdes Sentier/promenade piétonne au bord de la Dordogne

Les entrées de ville

RD 940, pont sur la Dordogne, les berges sont endiguées, l'habitat est proche du cours d'eau RD 940, extrémité nord, le coteau descend quasiment au bord de l'eau, l'espace constructible est étroit Depuis la RD12

OCCUPATION HUMAINE (habitat et circulation)

Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, Volet Paysage



-  Limites communales
-  Axe majeur de circulation : RD940
-  Axes secondaires : RD12, RD41, RD153E, RD144
-  Axes de desserte locale (routes communales)

-  Centre-bourg
-  Habitat dispersé (fermes, résidences, ruines)
-  Camping/Base de loisir

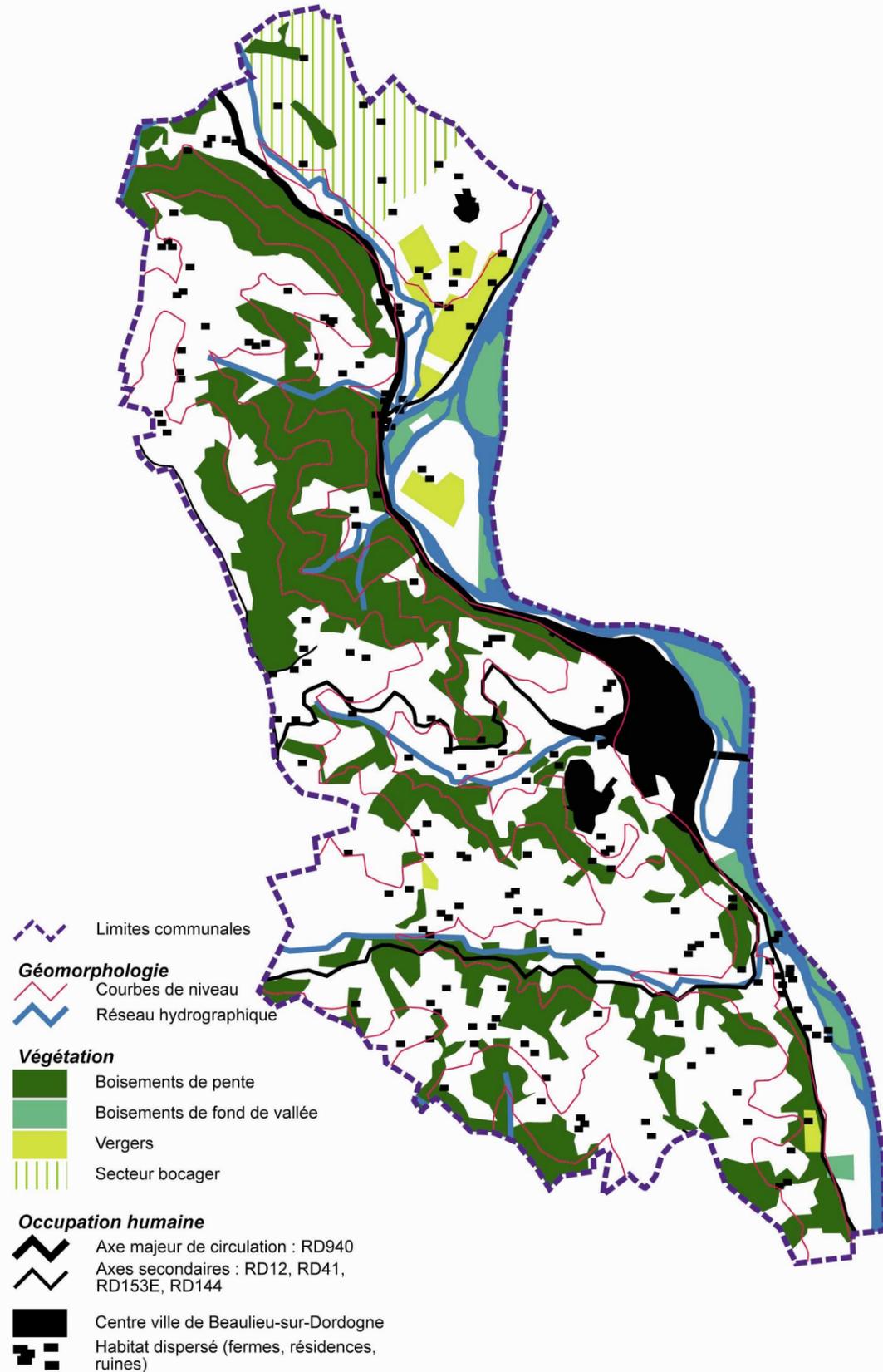
III.4. SYNTHÈSE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

La combinaison des différents éléments constitutifs d'un territoire permet de délimiter des entités paysagères. Ces dernières sont donc définies comme « *des paysages portés par des espaces dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation des sols, de forme d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect* » (Source : Méthode d'inventaire des paysages, Ministère de l'Équipement, Schéma régional éolien Nord-Pas-de-Calais, 2003). Cette combinaison d'éléments va créer des ambiances particulières propres à chaque entité paysagère.

La carte qui suit présente dans un premier temps la superposition des composantes physiques. Trois entités paysagères se détachent nettement :

- Les vallons et les points hauts sur la partie ouest de la commune
- La vallée de la Dordogne sur la partie est et suivant l'axe N-S du cours d'eau
- La vallée bocagère de la Mémoire au nord de la commune.

Chaque entité va être détaillée par la suite.



Synthèse logique
 = Définition des entités paysagères

Les entités paysagères sont définies comme « des paysages portés par des espaces dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation des sols, de forme d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect ».

Entité 1 - Vallons et points hauts

Géomorphologie : Vallons secondaires encaissés débouchant en vallée de la Dordogne et issus d'un plateau doucement vallonné dominé par une ligne de crête orientée N-S délimitant la partie ouest de la commune
Végétation : Boisements de pente, friches en fond de vallon étroit, matrice prairiale, quelques parcelles de vigne et de vergers
Habitat : Fermes et hameaux dispersés, urbanisme non maîtrisé le long de la ligne de crête

Entité 2 - Vallée de la Dordogne

Géomorphologie : Vallée large aux coteaux abrupts et cours d'eau présentant des bras isolant des îles
Végétation : Boisements de feuillus pouvant résulter de friches arbustives, quelques cas de peupleraies, vergers, matrice prairiale
Habitat : Rares fermes isolées en dehors du centre ville étalé et contraint par le coteau

Entité 3 - Vallée bocagère de la Mémoire

Géomorphologie : Vallée large aux coteaux doucement vallonnés, petite rivière au régime tranquille et alimentée par des ruisseaux et canaux secondaires
Végétation : Micro-boisements de feuillus, vergers, réseau bocager
Habitat : Fermes et hameaux dispersés, faible pression urbaine



III.5. L'EVOLUTION DU TERRITOIRE

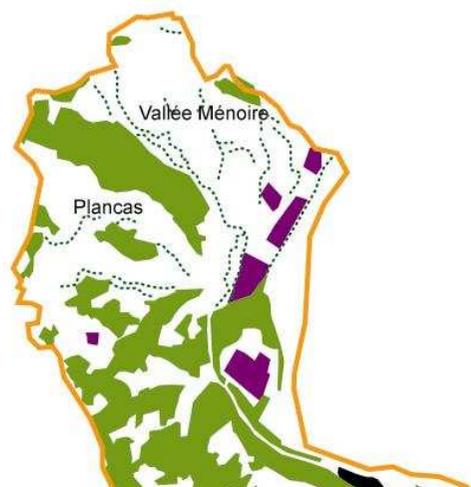
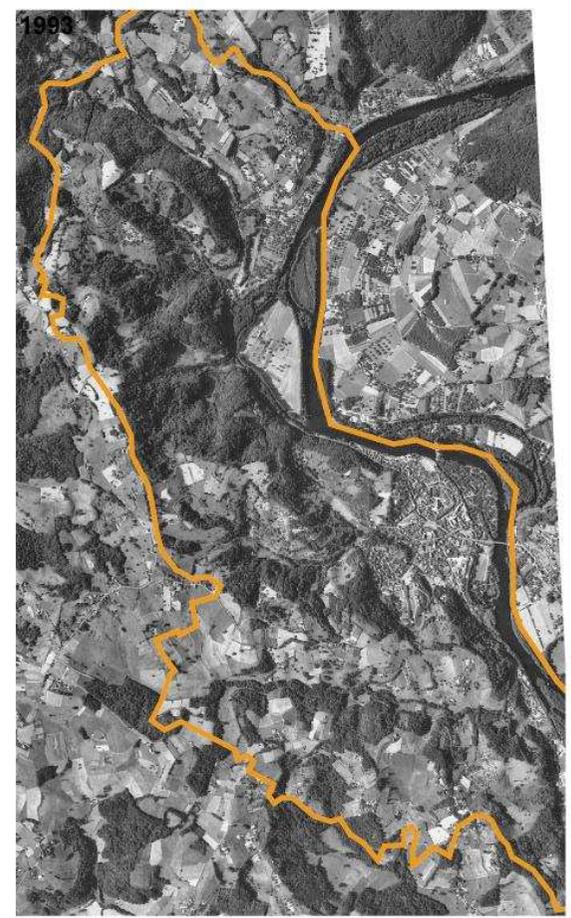
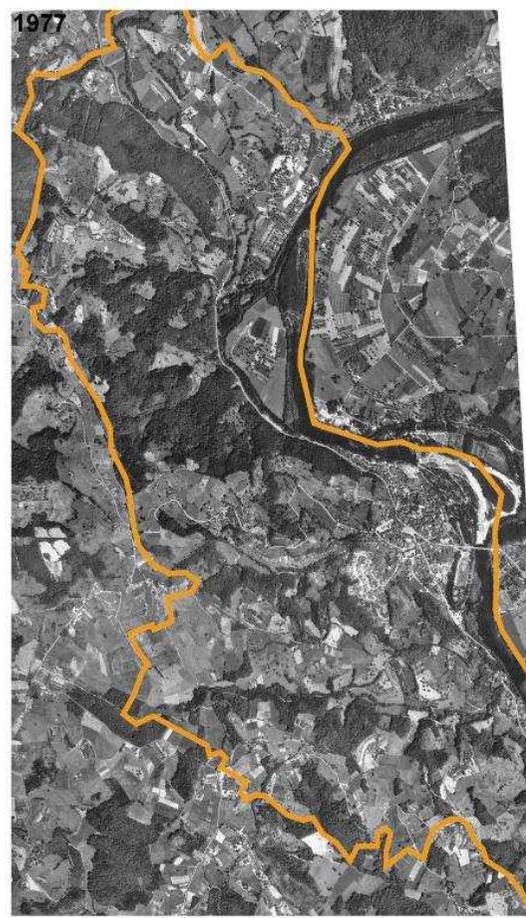
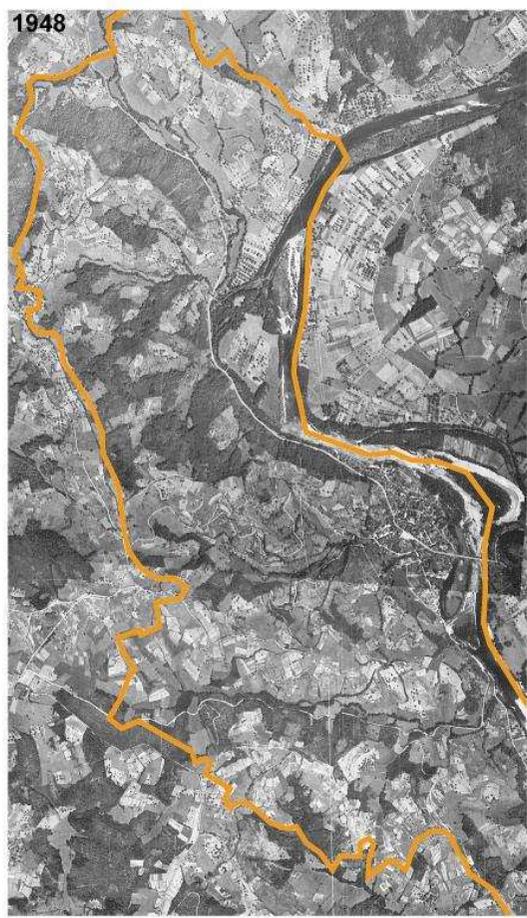
Les paysages sont fortement dépendants de la nature physique des sols qui, à l'origine, a conditionné l'exploitation agricole et de ce fait l'occupation humaine. Des paramètres plus complexes se sont ensuite greffés à l'histoire des paysages : les grandes infrastructures limitent le développement urbain, le progrès agricole a permis l'exploitation de terres originellement incultes et donc le défrichement... Tous ces paramètres (physiques ou anthropiques) sont évolutifs et modulent les paysages.

Une analyse diachronique menée sur différentes campagnes de photo-aériennes permettra de dégager les forces évolutives qui ont permis d'aboutir aux paysages d'aujourd'hui et qui pourrait engendrer les paysages de demain.

III.5.1. EVOLUTION PAR SECTEURS

EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS			
Secteur	1948	1977	1993 -2005
Vallée de la Mémoire	Deux types de parcelles s'observent : les grands champs cultivés/pâturés et les petits vergers pâturés (grands arbres éparpillés). La ripisylve de la Mémoire est soulignée par un liseré continu. Le paysage est ouvert.	Apparition d'un maillage bocager et de micro boisements Les vergers proches de la Dordogne sont conservés, la taille du parcellaire s'homogénéise. La ripisylve de la Mémoire se densifie.	Les haies continuent de se densifier. Le parcellaire de vergers est plus diffus aux abords de la Dordogne.
Plancas	Les boisements de pente existent déjà. Les vallons sont largement ouverts avec une trame agricole parsemée d'arbres isolés. Les boisements de pente séparant Plancas de Genièvre sont morcelés avec de vastes clairières agricoles rattachant les points hauts (ligne de crête) et la vallée de la Dordogne.	Les zones légèrement enfrichées en 1948 ont évolué en boisements plus ou moins rattachés aux massifs existants. La trame agricole ouverte et son patrimoine végétal sont présents. Les clairières agricoles s'isolent et ne communiquent plus les unes avec les autres ni avec la crête et la Dordogne.	La progression des boisements est impressionnante. Les clairières agricoles sont quasiment fermées. Le massif boisé séparant Plancas de Genièvre est une réelle barrière.
Ligne de crête	La ligne de points hauts est cultivée, les pentes sont boisées. La trame agricole de ce petit plateau allongé relie Plancas au vallon de Genièvre.	Peu d'évolution est à constater hormis la progression locale des boisements de pente.	Les arbres isolés ont disparu, mais la trame agricole demeure. L'urbanisation est florissante.
Vallon de Genièvre	Ces deux vallons sont séparés par un mince cordon boisé aux clairières communicantes. Les arbres isolés sont davantage présents au sein de Genièvre et quelques parcelles en voie d'enfrichement sont apparentes.	Le cordon boisé entre les deux vallons s'épaissit jusqu'à être quasi continu. Le réseau de micro boisements est diffus et tend à se développer depuis les points hauts jusqu'au ruisseau.	La structure ouverte du vallon n'est plus lisible, il s'agit d'un réel flou végétal.
Vallon de Tartarel	Les ruisseaux sont soulignés par leur mince ripisylve.	Il y a peu de variations.	Le vallon de Tartarel est quand à lui peu muté mais le réseau de micro boisements tend légèrement à se développer.
Ganissal	On retrouve une même typologie d'occupation des sols avec une agriculture dominante et des boisements en petite quantité.	Les micro boisements non attenants aux boisements de pente se développent et morcellent le territoire.	La pression végétale continue de s'exercer sur la matrice agricole.
Vallée de la Dordogne	Les îles sont boisées excepté celle située sur un bras mort et possédant déjà la ferme et les vergers. La ripisylve est continue mais peu dense.	On constate peu d'évolution hormis une densification locale de la ripisylve.	Peu d'évolution.
Centre ville	La silhouette actuelle du village est déjà pressentie. Les dépendances pavillonnaires sur les coteaux n'existent pas.	Le lotissement est créée, le camping également. L'urbanisation s'infiltré dans le vallon de Genièvre.	Peu d'évolution hormis une densification du tissu urbain.

L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION
Evaluation enviro



III.5.2. CONCLUSIONS

1948 - Les sommets et les pentes exposées au sud étaient occupés par des prairies et/ou des landes. Les terrains en pente raide étaient soit pâturés soit utilisés comme pré de fauche. L'économie locale reposait essentiellement sur l'agriculture (élevage). Dans ce système d'exploitation, la forêt tenait une place marginale.

Entre 1948 et 1977 – Les micro boisements jusqu'alors morcelés deviennent jointif ce qui entraîne la fermeture des clairières et isole des bassins agricoles. Les parcelles boisées sont en gain de vitesse avec des boisements naturels et volontaires avec notamment la progression des parcelles de résineux.

Entre 1977 et 1993 – La déprise agricole perdure, la matrice agricole est discontinuée, très affectée par la progression des friches arbustives. Les troupeaux en régression n'arrivent plus à entretenir la matrice prairiale. Les prairies sont gagnées par les fougères et les ronces. Les prairies les moins accessibles sont les plus touchées. On évoque ici les prairies résiduelles situées intra vallons et donc à l'écart des grandes zones pâturées des sommets.

Pour les zones humides notamment aux abords des ruisseaux, l'absence des troupeaux se traduit par une progression des ligneux qui à l'heure actuelle constituent de véritables écrans visuels.

Aujourd'hui – On observe peu de différence avec l'état de 1993. Les friches continuent leur progression quoique certaines clairières semblent avoir été ré-ouvertes.

La tendance générale est le basculement des rapports matrice agricole/trame boisée. Autrefois, les boisements étaient exclusivement infodés aux pentes non mécanisables. Aujourd'hui, les cordons boisés morcelés sont continus, les fonds de vallon sont fermés. La mosaïque champs/boisements est floue.

Par ailleurs le patrimoine végétal (arbres éparpillés dans les champs cultivés) est en nette régression. Les vergers apparaissent dès 1977, cette activité ne semble pas avoir décliné jusqu'à maintenant.

L'agriculture demeure cependant dynamique en vallée de la Mémoire et dans certains vallons tels Ganissal et Tartarel.

IV. LE PAYSAGE

IV.1. DETAILS DES ENTITES PAYSAGERES

IV.1.1. ENTITE 1 : VALLEE DE LA DORDOGNE

➤ Structure

La vallée de la Dordogne est encaissée, étroite en amont et plus évasée en aval avec des méandres. Le fond de vallée est plat et alterne prairies et vergers. Quelques arbres isolés ou en bouquets sont à noter. Par ailleurs, un réseau de haies largement discontinu accompagne le parcellaire. Le cours d'eau est souligné par sa ripisylve et est ponctué d'ouvrages hydrauliques (ponts, gués, moulins...).

En retrait du cours d'eau, notamment dans le méandre, on retrouve un habitat dispersé et une trame mosaïque vergers/prairies.

Le centre-ville de Beaulieu-sur-Dordogne est inclus à cette entité.

➤ Ambiances

A proximité du cours d'eau, le champ visuel est relativement fermé du fait des boisements attenants à ce dernier. En prenant du recul, on accède aux prairies, le champ visuel s'élargit et le paysage est semi-fermé (vergers). Les coteaux boisés émergent.

Le champ visuel est globalement guidé par l'axe de la vallée.

L'ambiance est typiquement rurale et tranquille. Les fermes éparpillées sont en lien avec leur domaine agricole. Les abords des hameaux sont parfois altérés par des dépôts d'ordures ménagères, des entassements de ferrailles et des épaves de véhicules.

En centre ville, l'étroitesse des ruelles rapproche en toute intimité, le visiteur du bâti qui peut en permanence apprécier la qualité architecturale des lieux.

➤ Enjeux paysagers en Vallée de la Dordogne

L'ouverture du champ visuel : Préservation et renforcement

Concernant les perceptions, il est nécessaire de maintenir et de renforcer les espaces ouverts (prairies pâturées et fauchées) de manière à rendre claire la structure paysagère.

Les abords de la Dordogne : Revalorisation

Hormis aux abords de Beaulieu-sur-Dordogne, le cours d'eau se révèle peu à l'observateur. Ceci est dû à sa ripisylve parfois trop dense qui bien qu'elle soit nécessaire pour souligner ce cours d'eau est parfois trop opaque pour non seulement permettre des vues sur la trame bleue mais aussi sur ce qu'il y a derrière (jeux de transparence).

Les abords des villages : Revalorisation

Le patrimoine bâti ne se résume pas uniquement au centre ville. Bien au contraire, les fermes isolées et les hameaux présentent des qualités architecturales à mettre en valeur. Ce sont non seulement des éléments de petit patrimoine mais aussi des motifs paysagers constitutifs de l'entité.

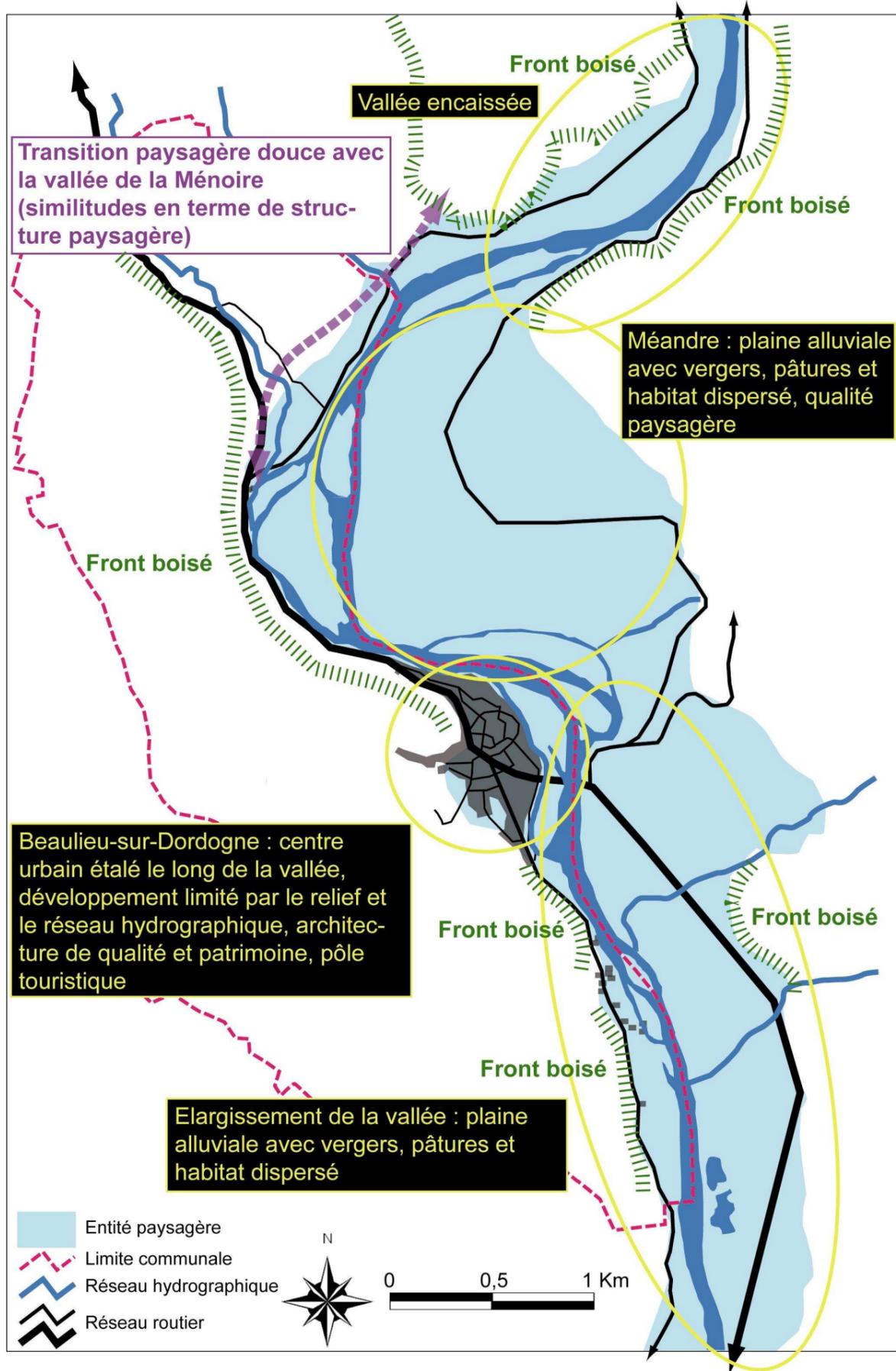
Ainsi la lecture de leur silhouette doit être claire (éviter les friches aux abords du bâti, valoriser les matériaux traditionnels, intégration des dépendances agricoles notamment des hangars...).

La relation entre le centre ville et le reste du territoire

Il n'y a pas de réelles connexions visuelles et paysagères entre le centre historique et le reste du territoire. Il s'agirait ici de renforcer les liaisons pédestres en créant des boucles permettant non seulement la découverte des paysages de la plaine alluviale mais aussi ceux des points hauts relativement isolés et en quelque sorte oubliés.

Concernant les paysages de la plaine alluviale, la majeure partie de ces territoires est en dehors des limites communales (commune de Ailliac pour la partie méandre). Les enjeux liés au patrimoine bâti ainsi qu'à la relation entre le centre ville et ses paysages sont du domaine de l'intercommunalité.

FICHE PAYSAGE - UNITE PAYSAGERE 1 : VALLEE DE LA DORDOGNE



Paysages du méandre : Depuis la route communale (GR480) à proximité de la route départementale RD116
 Aux abords de la Dordogne, le paysage est semi-fermé du fait du linéaire boisé attenant au cours d'eau.



Paysages du méandre : Depuis la route communale à proximité de la route départementale RD116, village *Le Laurent*
 Avec du recul par rapport au cours d'eau, le champ visuel s'ouvre grâce aux prairies pâturées, le coteau opposé et boisé se dessine.



Front boisé : Depuis la route départementale RD 41 à proximité de la minoterie
 A gauche, le coteau est abrupt et boisé forçant le regard vers le vallée de la Dordogne.



Vallée élargie dans sa partie aval : Depuis la route départementale RD940 à proximité du village *des Escures*
 Paysage semi-ouvert avec perception des coteaux opposés par transparence.



Beaulieu-sur-Dordogne : Depuis la passerelle
 Village bâti en pied de coteau et étiré le long du cours d'eau, habitat dense.



Beaulieu-sur-Dordogne : A proximité de la Chapelle des Pénitents
 Village étiré le long du cours d'eau et surplombé par les coteaux boisés.

IV.1.2. ENTITE 2 : VALLONS ET POINTS HAUTS

➤ Structure

A l'ouest de la commune, une ligne de points hauts globalement orientée N/S se détache. A partir de ces points hauts, on note des départs de vallons aux ruisseaux semblables à des torrents. Le chevelu hydrique est disséqué et s'infiltré partout dessinant des collines. Les ruisseaux les plus importants (Ganissal, Tartarel, Genièvre...) ont profondément creusé la roche mère ; ils achèvent leur course en se jetant dans la Dordogne.

Les points hauts et les versants sud sont défrichés pour l'habitat et les pâtures. Les parcelles boisées des ubacs s'imbriquent dans les prés pâturés formant une mosaïque dynamique et irrégulière.

Les abords des ruisseaux sont variables. En règle générale, plus on descend vers la Dordogne plus la ripisylve est épaisse et présente une fermeture accélérée du champ visuel (progression des friches). En amont, la ripisylve est dégagée, soit nue soit ponctuée d'arbres.

L'habitat est extrêmement dispersé, quelques maisons se sont regroupées au sein de hameaux.

➤ Ambiances

Lorsqu'on accède au vallon depuis la Dordogne, le paysage est fermé (les pentes sont sombres, les boisements denses). En remontant, les coteaux sud s'éclaircissent, la proportion de prairies augmente pour finalement dominer sur les points hauts. On observe donc une variation dans le degré d'ouverture du champ visuel avec la notion de fenêtres visuelles (en cours de vallon) et de panoramas dégagés (sur les points hauts).

Sur les sommets, la structure paysagère est pittoresque. Les fermes et les villages sont adossés aux pentes ou bien elles dominent le territoire depuis les points hauts. Les clôtures délimitent le parcellaire, quelques arbres isolés ponctuent les pentes. La structure est simple, les paysages sont emblématiques. Malheureusement, certaines prairies pâturées sont moins entretenues du fait de la régression des troupeaux.

En fond de vallon, la structure est plus diffuse, les friches sont souvent en progression et altèrent la qualité paysagère. La découverte des paysages est rendue parfois impossible depuis les axes routiers.

➤ Enjeux paysagers des vallons et points hauts

Sur les sommets : Le maintien des espaces ouverts par le contrôle des friches (fougères et ronces au niveau des prairies) et la restauration des pré-bois

Du fait d'un manque d'entretien faute de troupeaux, les prairies sont ourlifiées par de la ronce. Cette dernière constitue des îlots embroussaillés qui à terme deviennent jointifs. Les fougères gangrènent également la matrice prairiale. Ces embroussailllements sont également observables au niveau des lisières alors que traditionnellement la jonction prairie/boisements est nette telle une coupure.

Sur les sommets, les boisements sont moins denses quasi clairsemés (pré-bois) et les prairies sont perceptibles par transparence. Du fait d'un manque d'entretien, certaines parcelles sont gagnées par les friches notamment et surtout les ronces.

La géométrie de l'espace par le maintien et le renforcement des clôtures, murets et haies basses qui délimitent le parcellaire

Au sein des vallons : Le maintien et la création de fenêtres visuelles

Les fonds de vallons alternent prairies et boisements. La surface prairiale est moins importante que sur les sommets, les parcelles constituent des cellules paysagères cloisonnées. Or ces prairies sont également affectées par les problèmes d'embroussaillage cités précédemment. Il est primordial de remédier à ces points noirs qui altèrent non seulement les perceptions mais aussi la qualité paysagère.

Rappelons également que les versants nord sont boisés et les versants sud majoritairement occupés par des prairies. Lorsque les routes de vallons serpentent dans le vallon, elles doivent offrir des vues soient directes soient par transparence sur les prairies. Or les abords des ruisseaux sont parfois trop encombrés pour laisser des échappées visuelles.

Le patrimoine bâti : Préservation

Les anciennes fermes participent grandement à la qualité paysagère des lieux. Par leur éparpillement dans le système prairial, elles constituent un motif paysager récurrent.

Plusieurs points sensibles sont à relever :

- la relation architecturale et la cohérence entre ce patrimoine et l'habitat contemporain

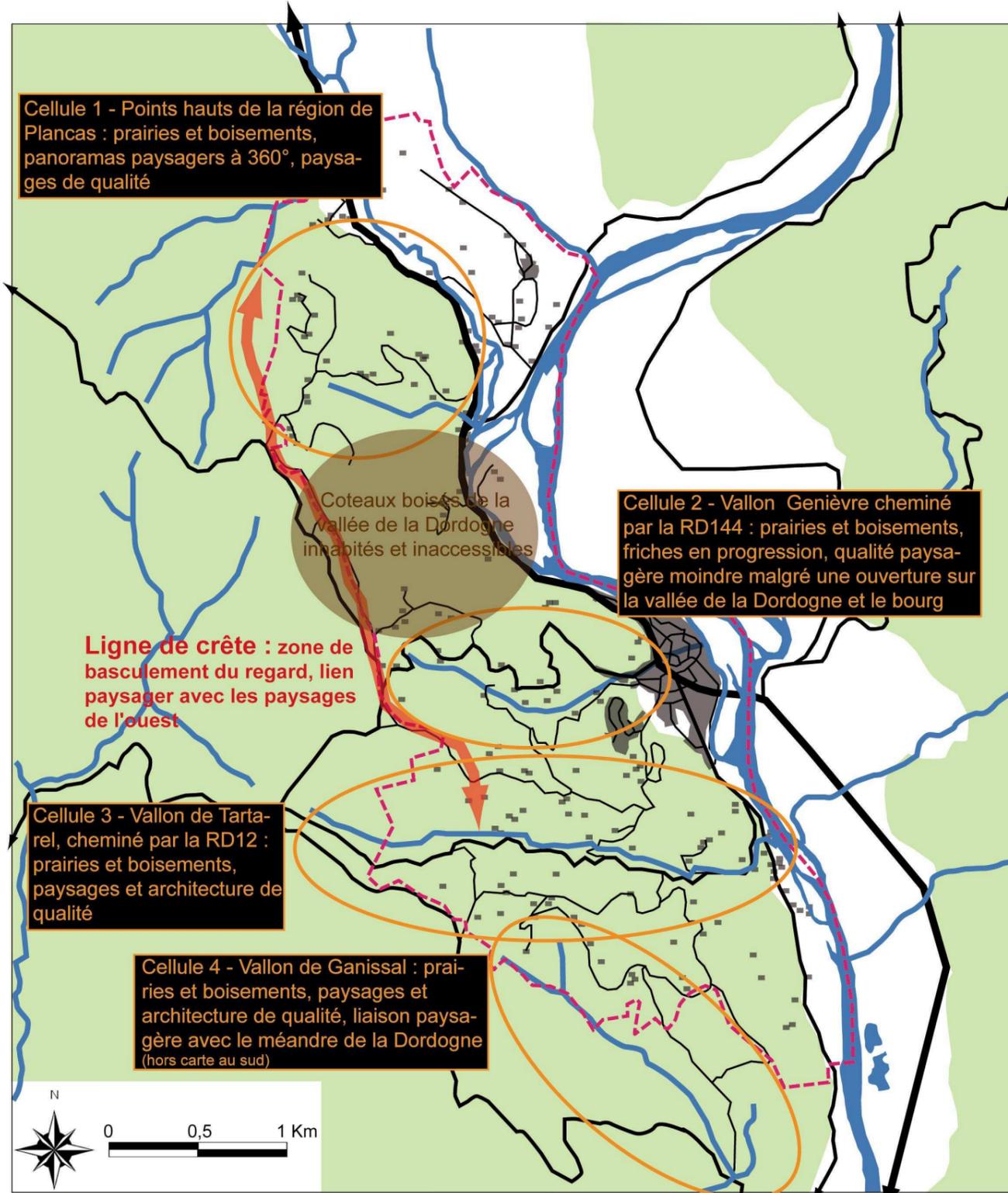
Valorisation de la remise en état des ruines, valorisation des matériaux de construction et des motifs architecturaux locaux dans le cas de la création de nouveaux bâtiments

Conserver l'isolement des fermes et densifier les villages existants

- abords des fermes

Traiter le problème des friches et des dépendances agricoles (hangars en tôles)

FICHE PAYSAGE - UNITE PAYSAGERE 2 : VALLONS ET POINTS HAUTS



- Entité paysagère
- Limite communale
- Réseau hydrographique
- Réseau routier
- Habitat dispersé



Vallon de Ganissal :
 1 et 2. Confluence paysagère avec la vallée de la Dordogne : Plaine alluviale avec prairies pâturées et vergers
 3. Depuis une route communale à proximité du village de Ganissal : Pentes fortes, versant nords (ubacs) boisés et versants sud (adret) en prairies.



Vallon de Tartarel :
 1. Depuis un pont piéton à proximité du village de Tartarel
 Ruisseau torrentiel à la ripisylve marquée, les champs et prairies sont visibles par transparence depuis la route départementale RD 12
 2. Percée visuelle dans le couvert boisé permettant d'accéder aux points hauts
 3. Route communale traversant les boisements et permettant la liaison fond de vallon/points hauts (RD41e et RD12)



Vallon de Genièvre : Depuis la route départementale RD144
 Vallons étroits et pentes fortes, peu de prairies et espaces en friches nombreux



Points hauts de la région de Planças-Haut
 Panoramas lointains sur les paysages du nord (collines boisées et prairies)



Ligne de crête de la région de Sionac : Depuis la route communale précédant l'église
 Aperçu des paysages à l'ouest de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, prairies sur points hauts (léger plateau)

IV.1.3. ENTITE 3 : VALLEE BOCAGERE DE LA MENOIRE

➤ Structure

La vallée de la Mémoire est évasée. La plaine alluviale n'est pas nette et ressemble davantage à un système de petites collines aux altitudes croissantes régulièrement jusqu'à atteindre les coteaux plus abrupts et boisés. La Mémoire a un régime torrentiel et se jette dans la Dordogne. Le réseau de fossés et de petits ruisseaux temporaires est développé.

Les prairies dominent, elles sont très humides dans les creux et aux abords des cours d'eau. On y pratique l'élevage bovin.

Les vergers de noyers et de fruitiers sont nombreux surtout aux abords des villages.

➤ Ambiance

Le champ visuel est largement ouvert, les paysages sont ruraux. Les coteaux boisés sont omniprésents mais suffisamment reculés pour ne pas cloisonner le champ visuel.

Les paysages se découvrent essentiellement depuis les routes communales qui constituent un réseau diffus. Les abords du village du *Pattut* offrent des panoramas paysagers intéressants du fait de sa situation topographique (village inscrit sur une colline).

➤ Enjeux paysagers en Vallée de la Mémoire

Cf enjeux paysagers de la Vallée de la Dordogne

Cette entité concerne une petite portion du territoire communal (au nord). Nous avons considéré non nécessaire l'illustration cartographique et nous nous sommes cantonnés à une planche photos.

Le fond de vallée



La Mémoire depuis un gué (*Moulin de la Treille*) : aperçu des collines, du bocage et des quelques parcelles cultivées

La Mémoire à proximité de *la Font du Drac*



Vallée de la Mémoire depuis la route départementale RD940 (*Nogent*) : coteau abrupt à gauche, espaces semi-fermés à droite



Prairies humides à proximité du village de *Chauvac*

Fossé drainant à *Chirac*

Collines et coteaux



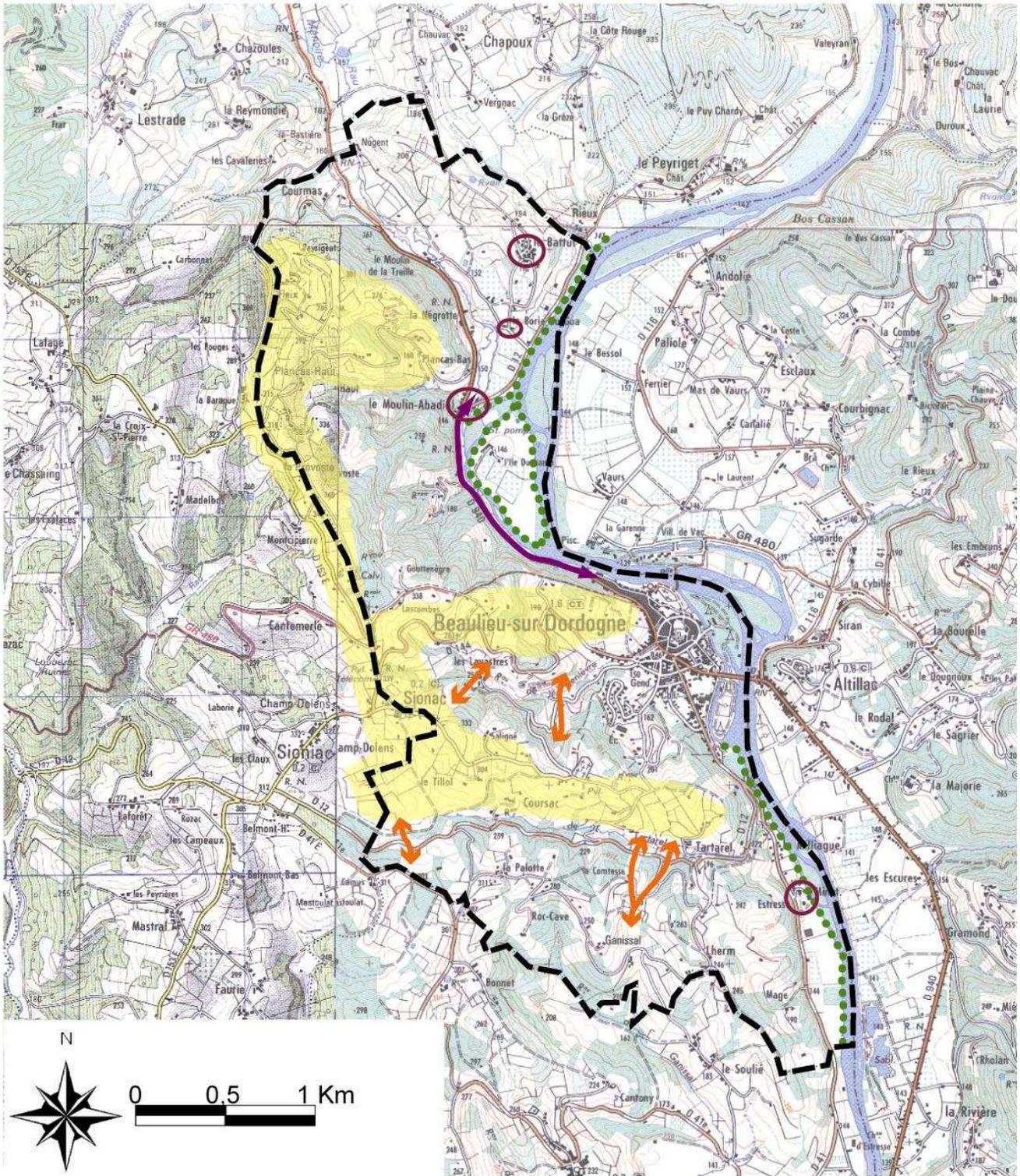
Verger depuis la colline du village de *Battut*, aperçu des coteaux boisés



Panorama depuis la colline du village de *Battut* : système prairial, bocage et coteaux boisés



Parcelle de vigne sur coteau



Les enjeux paysagers en vallées de la Dordogne et de la Ménoire

-  Amélioration de l'ouverture du champ visuel aux abords de la RD940
-  Gestion de la ripisylve de la Dordogne (revalorisation des abords de la Dordogne)
-  Revalorisation des abords des villages

Les enjeux paysagers sur les points hauts et dans les vallons

-  Conservation des espaces ouverts sur les sommets avec comme artère principale la ligne de crête orientée N/S
-  Maintien des percées visuelles

IV.2. ANALYSE DES TRANSITIONS PAYSAGERES

Les limites administratives de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne sont en partie fidèles à des éléments physiques :

- Ainsi, la Dordogne limite la partie est du territoire communal,
- la ligne de crête, orientée N-S et depuis laquelle partent tous les vallons secondaires, marque la frontière ouest,
- tandis que la Mémoire limite le nord.

Les éléments physiques tels les cours d'eau sont traditionnellement les frontières naturelles des entités administratives. Cependant, ce n'est pas le cas du paysage qui s'étend bien au-delà de ces limites franches. Il en est de même pour les entités paysagères délimitées par des lignes strictes sur nos cartes mais qui en réalité peuvent afficher des transitions paysagères plus ou moins nettes.

IV.2.1. LA CONFLUENCE ENTRE LA MENOIRE ET LA DORDOGNE : UNE TRANSITION PAYSAGERE COHERENTE ET QUASI IMPERCEPTIBLE

Les structures paysagères des entités « Vallée de la Mémoire » et « Vallée de la Dordogne » sont sensiblement similaires. La transition paysagère est douce quasi imperceptible, il n'y a pas de rupture.

Le contraste s'observe au niveau de l'accès visuel au cours d'eau avec la Mémoire qui est rattachée à la matrice agricole tandis que la Dordogne est régulièrement isolée par sa ripisylve et ses boisements attenants.

Le méandre rive gauche de la Dordogne (hors territoire communal) affiche les mêmes caractéristiques agricoles quoique la trame bocagère soit discrète. En revanche, l'ouverture du champ visuel est limitée par les nombreuses parcelles boisées de fond de vallée.

On conclura sur le fait que l'agriculture est plus vivante en vallée de la Mémoire et qu'elle est fédératrice de la qualité de ces paysages.

IV.2.2. LES LIAISONS ENTRE PLATEAUX ET VALLEES

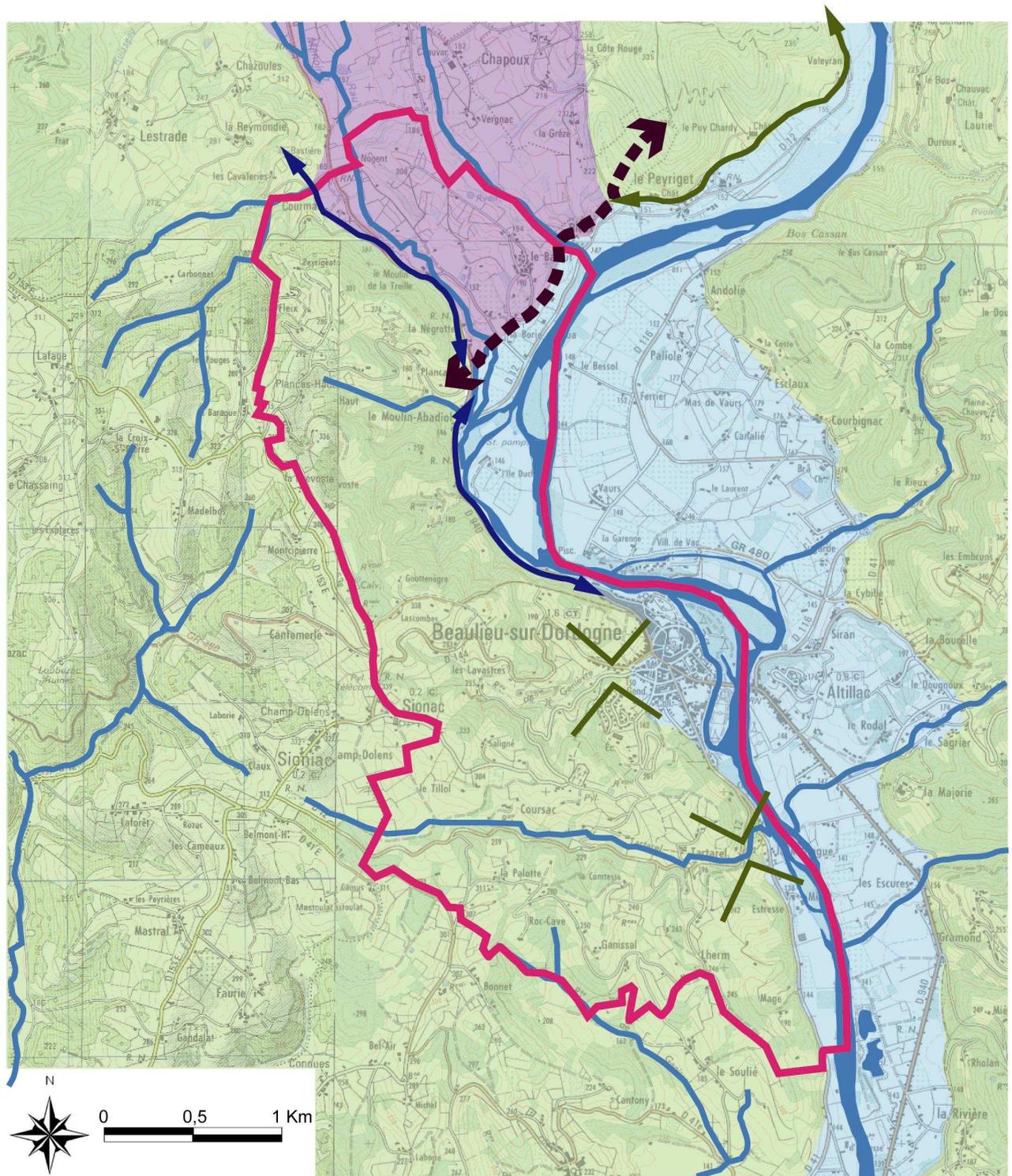
Les territoires situés au-delà des cours d'eau principaux sont isolés de leurs vallées par des coteaux abrupts. La transition paysagère est nette. Les coteaux abrupts ont très peu de fonction hormis éventuellement la sylviculture.

Les seules connexions entre les entités « Vallée de la Dordogne » et « Vallons et points hauts » se font au niveau des vallons étroits. Dans tous les cas observés, la jonction paysagère est floue et gagnerait à être valorisée pour les raisons suivantes :

- Les vallons secondaires sont des échappées visuelles sur la vallée de la Dordogne, le traitement du végétal permettrait de dégager le champ visuel et de restaurer les anciennes pâtures sur terrasse (motif paysager traditionnel).

- Les vallons secondaires accueillent des « filons bâtis » rattachés au tissu urbain de Beaulieu-sur-Dordogne.

Entre vallons et vallées, il y a un réel contraste paysager quelle que soit la donnée observée (géomorphologie, occupation des sols, ambiances paysagères). La transition n'est pas pour autant brutale. Elle se fait au niveau du départ de vallon/coteau boisé de la vallée de la Dordogne. Il est nécessaire de dépasser une séquence boisée présentant de rares percées visuelles, pour accéder aux prairies et points hauts des vallons. Les interférences visuelles entre les vallons et la vallée de la Dordogne sont seulement suggérées depuis les points hauts et quelques panoramas/fenêtres visuelles depuis les routes de vallons (cf. paragraphes suivants).



-  Limites administratives
-  Vallée de la Dordogne
-  Vallons et points hauts
-  Vallée bocagère de la Mémoire
-  Transition paysagère franche marquée par des coteaux abrupts boisés
-  Transition paysagère douce et cohérente à la confluence aentre la Mémoire et la Dordogne
-  Interpénétrations paysagères à renforcer/valoriser au niveau des vallons étroits

IV.3. ANALYSE DES PERCEPTIONS

IV.3.1. RD 940, AXE MAJEUR DE CIRCULATION

Les entrées de ville

Depuis le nord, l'entrée de ville est bien traitée avec des aménagements simples et des perspectives intéressantes.

La vallée de la Dordogne

L'axe routier aborde le nord de la commune par l'entité paysagère « Vallée de la Mémoire » au niveau de la confluence avec la Dordogne. Il est appuyé au coteau abrupt et boisé. Par conséquent, le regard est systématiquement orienté vers la vallée.

Les enjeux qui découlent logiquement sont liés aux perceptions sur la vallée de la Dordogne :

- *conserver les fenêtres visuelles existantes et les renforcer (éclaircissement et délimitation notamment au niveau des intersections avec les routes et chemins communaux)*
- *aérer les boisements pour créer de la transparence de manière à permettre au conducteur de percevoir au-delà de la ripisylve de la Dordogne.*

Ensuite, la route départementale RD940 sort du territoire communal au niveau du pont sur la Dordogne (centre ville).

IV.3.2. LE RESEAU SECONDAIRE DE ROUTES DEPARTEMENTALES

Le réseau de routes départementales permet la connexion entre la route RD153 E dite route de crête et la RD940 (vallée de la Dordogne). Il franchit les pentes par les vallons.

Deux types de perceptions existent et sont consécutives :

- intra vallons

Le champ visuel est restreint, le vallon est étroit. Les cellules prairiales sont confinées, certaines sont suffisamment étendues pour permettre des échappées visuelles lointaines, d'autres sont cloisonnées par les boisements.

En phase descente, certains points de vue ou portions de linéaire offrent des panoramas paysagers sur la vallée de la Dordogne. Le plus emblématique est sans nul doute celui sur le bourg et notamment l'abbatiale depuis la route départementale RD144.

Enjeux liés aux perceptions depuis les vallons : Maintien et renforcement des percées visuelles, aération des boisements (notamment des ripisylves)

Ceci concerne les points de vue sur la vallée de la Dordogne ainsi que les vues de proximité sur le paysage local.

Les versants sud des vallons sont en prairie. Il est important d'avoir des vues plus ou moins directes sur la matrice prairiale (par transparence entre les boisements ou au niveau de percées visuelles).

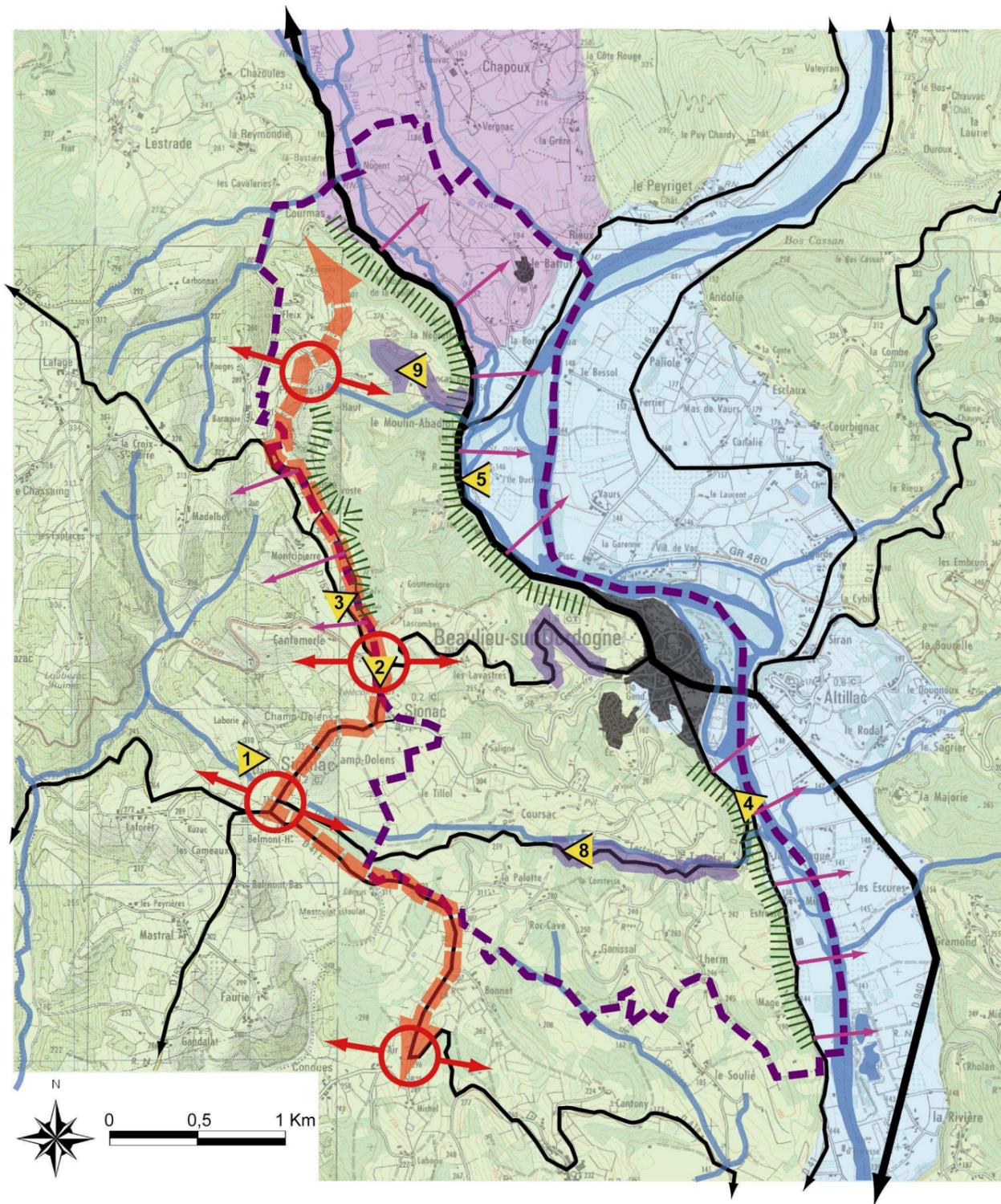
- sur les sommets

Les boisements sont moins nombreux, ils ponctuent le territoire et ne suffisent plus pour limiter le champ visuel.

Aux intersections avec la route RD153E, on aborde des zones de basculement du regard. Celles-ci offrent des panoramas à 360° permettant d'apprécier un territoire plus vaste. Une fois ces zones dépassées, on sort de l'influence visuelle de la vallée de la Dordogne et de ses vallons associés (*Ganissal, Tartarel et Genièvre*).

Enjeu lié aux perceptions depuis les sommets : Valorisation des intersections présentant des panoramas

Les enjeux globaux sont le cloisonnement végétal et la fermeture du champ visuel. Véritables points noirs paysagers, les friches altèrent les perceptions du paysage depuis les axes routiers. Il est nécessaire de travailler sur les ouvertures et les échappées visuelles vers la vallée de la Dordogne.



-  Limite administrative
-  Réseau hydrographique
-  Réseau routier
-  UNITE PAYSAGERE 1 : Vallée de la Dordogne
-  UNITE PAYSAGERE 2 : Vallons et points hauts
-  UNITE PAYSAGERE 3 : Vallée de la Ménoire

A l'ouest de la commune : la limite communale suit la ligne de crête

-  Ligne de crête
-  Zone de basculement du regard avec panoramas à 360° :
 - RD41e (village de Bel-Air)
 - Région de Sionac
 - Intersection RD144/RD153E
 - Région de Planças



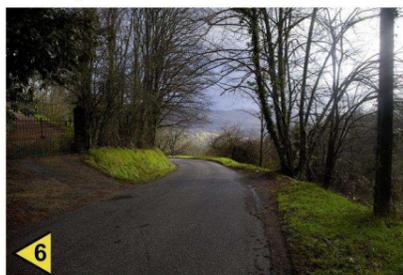
Rive droite de la Dordogne et ligne de crête : Effets des boisements qui dirigent le regard

-  Front boisé
-  Direction imposée au regard :
 - Vers la vallée de la Dordogne depuis la RD940 et la RD12
 - Vers les vallons de l'ouest depuis la ligne de crête (partie nord)



Les ouvertures visuelles vers la vallée depuis les vallons

-  Tronçon de route offrant des panoramas sur la Dordogne (RD144, RD12, routes communales région de Planças)



IV.4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

IV.4.1. LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES

LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES

Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, Volet Paysage



Vallée de la Mémoire et méandre de la Dordogne

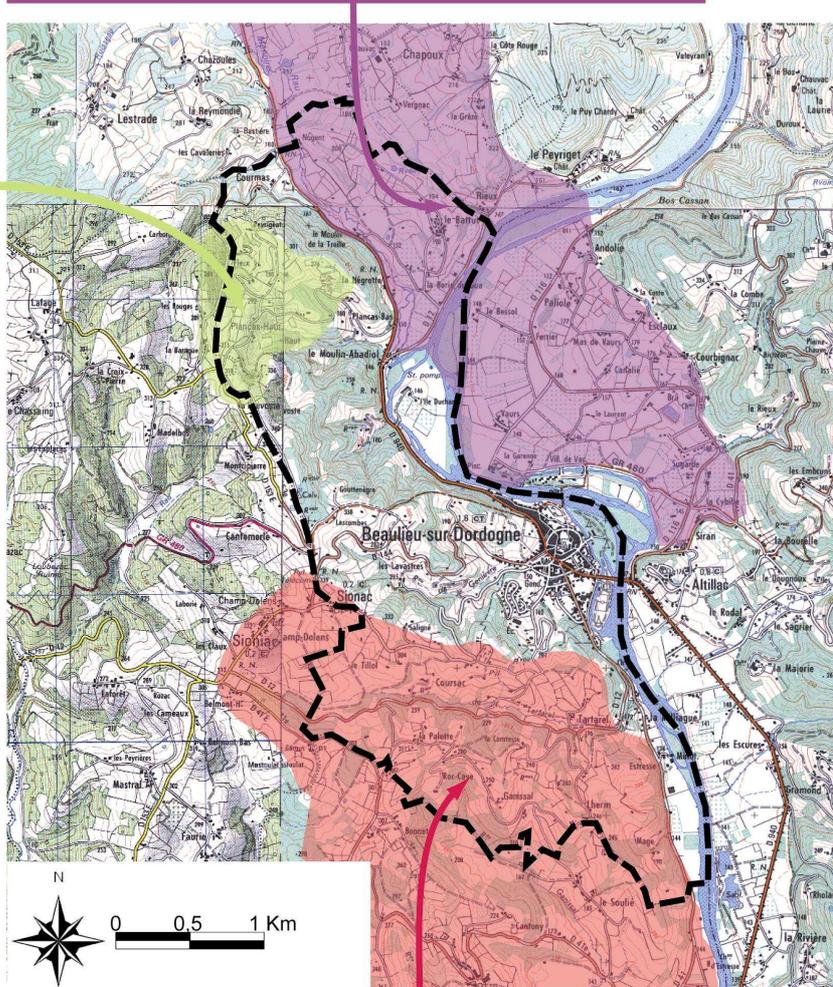
- paysage de plaine alluviale type semi-ouvert à élevage et vergers dominants
- environs du village de Battut : panoramas paysagers

Points faibles : friches, dépendances agricoles, abords de la Dordogne

Points hauts de Planças

- zone de basculement du regard : panoramas paysagers à 360°
- structure paysagère typique avec motifs paysagers et architecturaux (murets, chemin agricole, fermes)

Point faible : accès (route communale)



Vallons de Tartarel, de Ganissal, ligne de crête de Sionac

- nombreuses zones de basculement du regard avec panoramas à 360°
- paysages emblématiques des vallons et points hauts tant au niveau de la structure que du patrimoine naturel et bâti.

Points faibles : friches en prairies, habitat contemporain et dépendances agricoles

IV.4.2. INVENTAIRE DU PATRIMOINE BATI

IV.4.2.1. Eléments de patrimoine inventorié et/ou protégé

Les sites naturels et les monuments historiques, dont la valeur patrimoniale est notoire, participent à l'identité paysagère d'une région.

➤ Les sites classés et inscrits

Un site classé ou inscrit est une portion de territoire dont le caractère de monument naturel ou « *historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque* » nécessite une conservation au nom de l'intérêt général.

Le classement ou l'inscription d'un site au titre de la loi du 2 Mai 1930 constitue donc la reconnaissance de la qualité d'un lieu et donne les moyens de le préserver.

La Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages (CDSPP) veille à la préservation des sites à caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Elle est également à l'initiative des inscriptions et des classements qu'elle juge utile et émet un avis sur les propositions d'inscription et de classement qui lui sont soumises.

Le classement d'un site entraîne une protection plus forte que son inscription en s'avérant plus contraignante. Ainsi sur un site classé, tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre ou du préfet après avis de la CDSPP et, le cas échéant, de la commission supérieure des sites. Sur un site inscrit, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La décision d'inscription ou de classement et le plan de délimitation du site sont reportés au plan d'occupation des sols du territoire concerné en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

➤ Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

La ZPPAUP est une servitude d'utilité publique permettant d'identifier et de gérer le patrimoine local.

Textes :

La possibilité de créer une ZPPAUP provient des articles 70 à 72 de la loi dite de « décentralisation » n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'état.

Objectifs :

Les ZPPAUP visent à protéger des périmètres aux thèmes variés (archéologie, urbanisme, architecture, paysages).

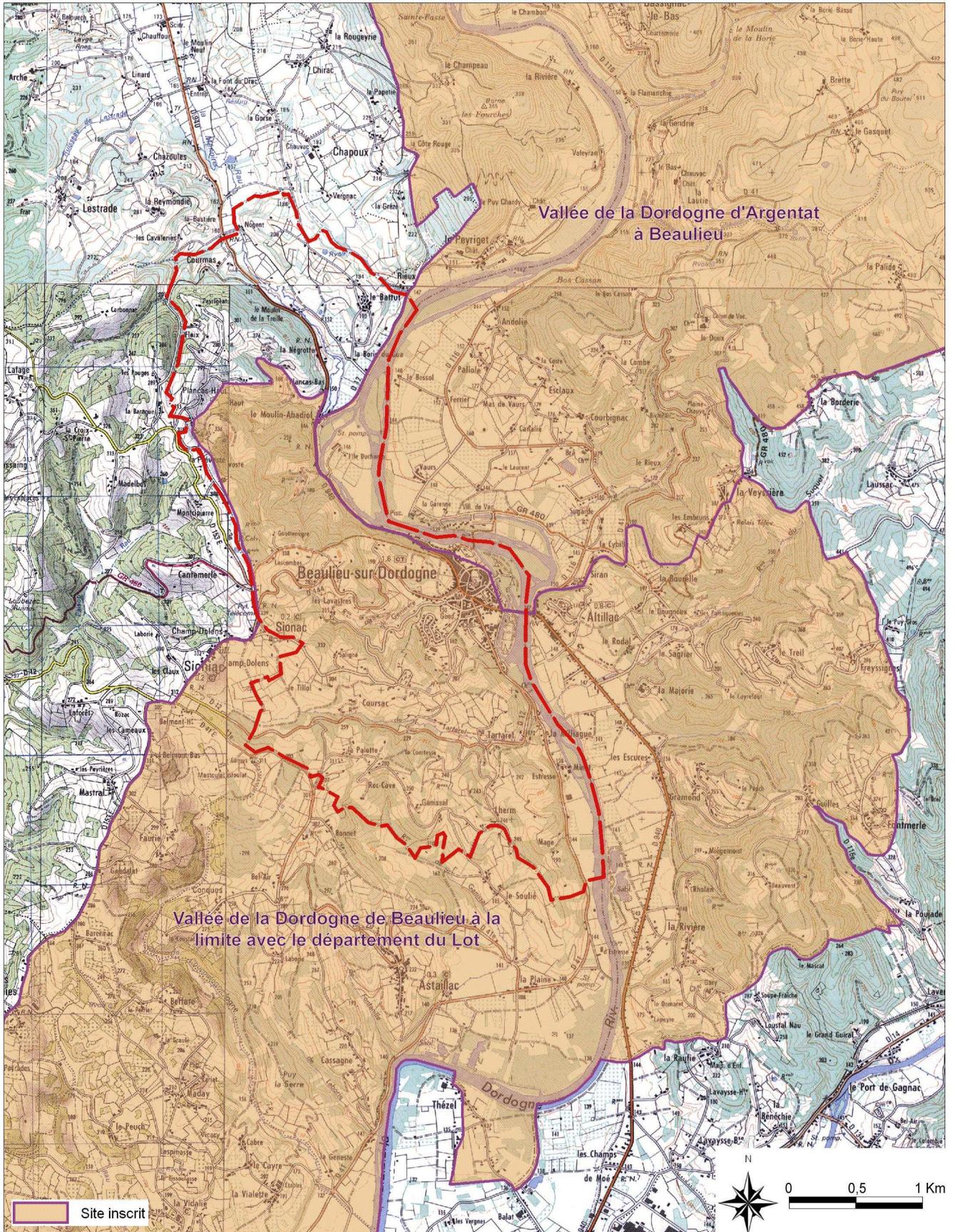
Les travaux de construction, démolition, transformation ou modification des immeubles compris dans le périmètre de la ZPPAUP sont soumis à autorisation, et conformément aux règles émises par celles-ci.

La DIREN intervient au niveau de trois domaines pour la création des ZPPAUP :

- des sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 ou en cours de classement,
- des paysages représentatifs
- de la « Nature » dans le cas où un document d'objectifs Natura 2000 est en cours d'élaboration.

Sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, seuls quatre sites inscrits sont à noter. Ils couvrent la presque totalité du territoire d'étude.

SITES		
Communes	Désignation	Classement
Beaulieu-sur-Dordogne	Centre ancien de Beaulieu	Inscrit
	Rive de la Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne	
Altillac, Astillac, Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Liourdes, Sionac	Vallée de la Dordogne de Beaulieu-sur-Dordogne à la limite avec le département du Lot	
Altillac, Argentat, Bassignac-le-Bas, Beaulieu-sur-Dordogne, Brivezac, Chenaillet-Mascheix, HautePAGE, La Chapelle St-Géraud, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Reygades, St-Hilaire-Taurieux	Vallée de la Dordogne de Beaulieu-sur-Dordogne à Argentat	



➤ Les Monuments Historiques

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, il existe deux niveaux de protection correspondant à deux catégories d'édifices :

- « *Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public* ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.

- « *Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* ». Ces derniers peuvent quant à eux être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques

Un immeuble classé monument historique ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans l'accord préalable du ministre de la Culture et de la Communication.

Un immeuble inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans que le directeur régional des Affaires Culturelles n'en soit informé quatre mois auparavant. Ces travaux sont soumis au permis de construire du maire de la commune.

Qu'il soit inscrit ou classé, un monument historique bénéficie d'une servitude de protection de ses abords dans un rayon de 500 mètres. Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique (c'est-à-dire en règle générale dans un périmètre d'un rayon de 500 m autour du monument) doit obtenir l'accord de l'architecte départemental des bâtiments de France.

Historique – Naissance de la cité médiévale

Rodolphe de Turenne, archevêque de Bourges souhaitait créer une fondation monastique. Il sollicite l'envoi d'une équipe de moines et le premier monastère est consacré en l'an 860. L'abbaye connaît par la suite un essor spectaculaire, Beaulieu-sur-Dordogne devint une étape dans les pèlerinages notamment Compostelle. En 1095, commencent les grands travaux (chantier de l'abbatiale et décor sculpté).

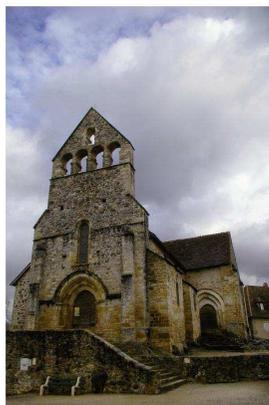
La plaine alluviale est fertile, un bourg se constitue autour du monument, c'est la cité médiévale. Elle est protégée par une muraille ponctuée de tours. Beaulieu devint une place commerciale importante, une population bourgeoise s'installe.

Il s'ensuit une succession de guerre avec les protestants. L'abbaye est finalement rendue aux catholiques et reconstruite au XVIIe par les Bénédictins.

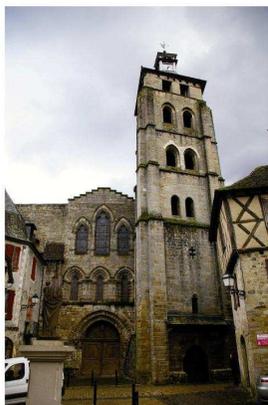
L'ensemble des monuments historiques est inclus à la cité médiévale. Ils font donc partie intégrante du tissu urbain. Cet ensemble architectural est de qualité, la présentation des monuments est faite au moyen de panos explicatifs sous la forme d'un parcours dans la ville.

MONUMENTS HISTORIQUES	
Désignation	Classement
Ancienne abbaye - Eglise abbatiale St-Pierre	Classe et inscrit
Eglise Notre-Dame des Pénitents	Classé
Maison devant le portail méridional de l'église St-Pierre	
Immeuble du Bessol, place Marbot	Inscrit
Institution Sévigné	
Mairie	
Maison Beyssac, rue Barry-du-Cros	
Maison Bosselut, rue de la République	
Maison Calary, rue St-Catherine	
Maison Clare, rue Patata	
Maison Plazanet	
Maison Rigal, rue Fachadour	
Maison du 15 ^e , rue de la Bridolle	
Porte aux armes de la ville	
Porte dite de la tour, rue Fachadour	
Vieille maison, place du Monturu, rue de la Trémoulière	

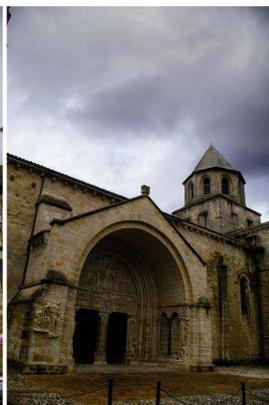
Sources : DIREN pour les sites et périmètres sauvegardés, base de données Mérimée du Ministère de la Culture pour les Monuments Historiques.



Eglise des Pénitents



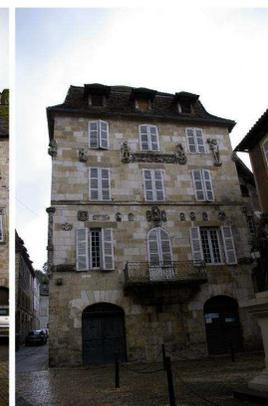
Abbatiale St-Pierre



Rue Ste-Catherine, Tour de la Renaissance, Maison Calary



Maison Clare, rue Patata



Place de la Bridolle
1. Maison haute, colombages
2. Maison dite de la Renaissance et ses sculptures (XIXe)

V. BILAN - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Désignation	Etat de conservation et mise en valeur	Perceptions visuelles	Contexte paysager
Patrimoine recensé			
Ensemble des monuments historiques Site inscrit du Centre ancien de Beaulieu-sur-Dordogne	Très bon état (colombages, pierre de taille, toiture, sculptures...) Volonté claire de restauration et de conservation du patrimoine (vitrine de la commune)	Cheminement agréable dans les petites ruelles pavées de la ville	Tous les monuments sont inclus au tissu urbain et majoritairement dans l'enceinte de la cité médiévale.
Sites inscrits de la vallée de la Dordogne (x2)	Très bon état de conservation dans leur globalité. Les enjeux et points faibles sont ceux évoqués dans l'analyse paysagère. En effet, ces deux sites couvrent la quasi-totalité du territoire de la commune. Ainsi deux des trois entités paysagères sont concernées (excepté Vallée de la Mémoire)		
Site inscrit des rives de la Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne	Bon état de conservation Point faible lié aux installations touristiques	Chemin pédestre le long des berges permettant la découverte de l'Eglise des Pénitents et plus globalement une perception globale du village	Vallée de la Dordogne
Patrimoine végétal et agricole			
Parcelles de vigne	Très bon état de conservation	Parcelles rares constituant des points d'appel	Vallons et points hauts Vallée de la Mémoire
Chemins et murets	Rares et souvent gagnés par la végétation		Vallons et points hauts essentiellement
Fermes	Etat de conservation variable Nombreuses ruines et dépendances agricoles à l'abandon Abords immédiats méritant souvent de meilleurs traitements paysagers Quelques cas de rénovation intéressants	Les fermes sont éparpillées sur l'ensemble du territoire. Elles sont généralement incluses dans la matrice prairiale. On les découvre soit depuis le réseau de routes secondaires soit depuis les routes communales (meilleurs axes de perception).	Vallons et points hauts Vallée de la Dordogne (méandre) Vallée de la Mémoire
Patrimoine paysager			
Vallée de la Mémoire et méandre de la Dordogne	Bon état de conservation malgré des points faibles (friches, dépendances agricoles, abords de la Dordogne)	RD940, RD116 Les routes communales de desserte locale offrent des points de vue privilégiés	Vallée de la Dordogne (méandre) Vallée de la Mémoire

Points hauts de Plancas	Très bon état de conservation avec des villages typiques et une structure paysagère emblématique	Seulement depuis les routes communales (point faible)	Vallons et points hauts
Vallons de Tartarel, de Ganissal, ligne de crête de Sionac	Etat moyen à bon, problème de friche en fond de vallon et dans les prairies, insertion paysagère et architecturale des constructions récentes et/ou rénovées pas toujours cohérente	Depuis le réseau de routes départementales secondaires et le réseau de routes communales	Vallons et points hauts et lien paysager avec la vallée de la Dordogne

Conclusion

L'analyse fine des composantes physiques et anthropiques du territoire communal a permis de délimiter trois entités paysagères. L'enjeu global du territoire est lié à l'agriculture et notamment à la déprise ayant des répercussions principalement sur les paysages de vallons et points hauts. Les friches grignotent la matrice prairiale. Les fonds de vallons sont envahis et la transition paysagère entre *Vallée de la Dordogne* et *Vallons et points hauts* est mal assurée. Malgré ces constats, les paysages de Beaulieu-sur-Dordogne affichent de réelles qualités paysagères avec un patrimoine bâti relativement bien inséré et en harmonie avec la ruralité.

Liste des cartes

Carte 1 : Limites administratives

Carte 2 : Les entités paysagères régionales, localisation de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne

Carte 3 : Notion de géomorphologie

Carte 4 : Urbanisme –Centre ville

Carte 5 : Occupation humaine (habitat et circulation)

Carte 6 : Synthèse de l'occupation des sols

Carte 7 : L'évolution de l'occupation des sols – Analyse diachronique

Carte 8 : Fiche paysage – Unité paysagère 1 : Vallée de la Dordogne

Carte 9 : Fiche paysage – Unité paysagère 2 : Vallons et points hauts

Carte 10 : Les enjeux paysagers

Carte 11 : Paysages, limites administratives et transitions paysagères

Carte 12 : Fiche paysage – Analyse des perceptions

Carte 13 : Les paysages emblématiques

Carte 14 : Sites inscrits